



## Over dit boek

Dit is een digitale kopie van een boek dat al generaties lang op bibliotheekplanken heeft gestaan, maar nu zorgvuldig is gescand door Google. Dat doen we omdat we alle boeken ter wereld online beschikbaar willen maken.

Dit boek is zo oud dat het auteursrecht erop is verlopen, zodat het boek nu deel uitmaakt van het publieke domein. Een boek dat tot het publieke domein behoort, is een boek dat nooit onder het auteursrecht is gevallen, of waarvan de wettelijke auteursrechttermijn is verlopen. Het kan per land verschillen of een boek tot het publieke domein behoort. Boeken in het publieke domein zijn een stem uit het verleden. Ze vormen een bron van geschiedenis, cultuur en kennis die anders moeilijk te verkrijgen zou zijn.

Aantekeningen, opmerkingen en andere kanttekeningen die in het origineel stonden, worden weergegeven in dit bestand, als herinnering aan de lange reis die het boek heeft gemaakt van uitgever naar bibliotheek, en uiteindelijk naar u.

## Richtlijnen voor gebruik

Google werkt samen met bibliotheken om materiaal uit het publieke domein te digitaliseren, zodat het voor iedereen beschikbaar wordt. Boeken uit het publieke domein behoren toe aan het publiek; wij bewaren ze alleen. Dit is echter een kostbaar proces. Om deze dienst te kunnen blijven leveren, hebben we maatregelen genomen om misbruik door commerciële partijen te voorkomen, zoals het plaatsen van technische beperkingen op automatisch zoeken.

Verder vragen we u het volgende:

- + *Gebruik de bestanden alleen voor niet-commerciële doeleinden* We hebben Zoeken naar boeken met Google ontworpen voor gebruik door individuen. We vragen u deze bestanden alleen te gebruiken voor persoonlijke en niet-commerciële doeleinden.
- + *Voer geen geautomatiseerde zoekopdrachten uit* Stuur geen geautomatiseerde zoekopdrachten naar het systeem van Google. Als u onderzoek doet naar computervertalingen, optische tekenherkenning of andere wetenschapsgebieden waarbij u toegang nodig heeft tot grote hoeveelheden tekst, kunt u contact met ons opnemen. We raden u aan hiervoor materiaal uit het publieke domein te gebruiken, en kunnen u misschien hiermee van dienst zijn.
- + *Laat de eigendomsverklaring staan* Het “watermerk” van Google dat u onder aan elk bestand ziet, dient om mensen informatie over het project te geven, en ze te helpen extra materiaal te vinden met Zoeken naar boeken met Google. Verwijder dit watermerk niet.
- + *Houd u aan de wet* Wat u ook doet, houd er rekening mee dat u er zelf verantwoordelijk voor bent dat alles wat u doet legaal is. U kunt er niet van uitgaan dat wanneer een werk beschikbaar lijkt te zijn voor het publieke domein in de Verenigde Staten, het ook publiek domein is voor gebruikers in andere landen. Of er nog auteursrecht op een boek rust, verschilt per land. We kunnen u niet vertellen wat u in uw geval met een bepaald boek mag doen. Neem niet zomaar aan dat u een boek overal ter wereld op allerlei manieren kunt gebruiken, wanneer het eenmaal in Zoeken naar boeken met Google staat. De wettelijke aansprakelijkheid voor auteursrechten is behoorlijk streng.

## Informatie over Zoeken naar boeken met Google

Het doel van Google is om alle informatie wereldwijd toegankelijk en bruikbaar te maken. Zoeken naar boeken met Google helpt lezers boeken uit allerlei landen te ontdekken, en helpt auteurs en uitgevers om een nieuw leespubliek te bereiken. U kunt de volledige tekst van dit boek doorzoeken op het web via <http://books.google.com>



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

3111

TROISIÈME  
**SUITE AUX LETTRES**

POUR

**SERVIR DE MATÉRIAUX**

A L'HISTOIRE DES DEUX INTRODUCTIONS DU  
SYSTÈME LINGUISTIQUE NÉERLANDAIS EN  
BELGIQUE.

G

10

3111510.







**LANGUES**

**FLAMANDE ET NÉERLANDAISE.**



~~287 H30~~  
TROISIÈME SUITE

# AUX LETTRES

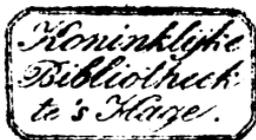
POUR

SERVIR DE MATÉRIAUX

A L'HISTOIRE DES DEUX INTRODUCTIONS DU  
SYSTÈME LINGUISTIQUE NÉERLANDAIS EN  
BELGIQUE.

Wat bralt hij op den naam van vrij?  
Wie vreemden slaafs poogt na te klappen  
Is rijp voor vreemde slavernij.

SPANDAW.



BRUXELLES,

M.-E. RAMPÉLBERGH, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,

RUE DE LA FOURCHE.

JANVIER 1842.



---

Depuis 1824, la langue flamande moderne belge a eu à soutenir deux luttes : dans la première, on voulut nous imposer le néerlandais par la force ; dans la deuxième, on employa la ruse ; de là, entre autres, cette fameuse commission royale qui n'a jamais existé que dans les écrits de ceux qui la mettaient en avant comme moyen de succès, bien persuadés qu'ils étaient, que les vieux principes du néerlandais ne sauraient soutenir la comparaison avec les règles modernes du flamand.

Des amis de notre indépendance, pénétrés de la dignité nationale et de l'incontestable supériorité du flamand sur l'idiome étranger, publièrent en faveur de notre dialecte une foule d'écrits qui méritent d'être consultés par tous ceux qui, sans prévention, veulent se convaincre de cette supériorité, et, ainsi, apprécier les tendances à la restauration d'un idiome qui fut si hostile à nos deux langues nationales. Parmi ces écrits on remarque particulièrement les suivants :

**LA SAVANTE DISSERTATION** placée en tête du Dictionnaire flamand-français et français-flamand de M. l'abbé VISSCHERS.

VI  
**ÉPITRE** aux hommes de lettres de Belgique, par M. S., d'Anvers, auteur de plusieurs ouvrages grammaticaux et d'une Dissertation critique sur trois points de la Grammaire philosophique flamande, etc.

**LES INTRODUCTIONS** aux Grammaires de RENIER, VANDER VORST, BÛN, etc.

**LETTRES** pour servir de matériaux à l'histoire des deux introductions du système linguistique néerlandais en Belgique. 1816—1830 et 1834—1841.

**SUITE** aux susdites *Lettres*.

2<sup>e</sup> **SUITE** aux susdites *Lettres*.

**LETTRE** de M<sup>r</sup> T. VAN Loo, membre de la société pour l'avancement de la langue et de la littérature flamande, à Bruxelles, et vice-président de la société divisionnaire pour l'avancement de la langue et de la littérature flamande, à Bruges.

**LETTRE** de M<sup>r</sup> N..., *belge catholique*, publiée par le *Journal de la Belgique*, le 7 janvier 1842.

**ORTHOGRAPHE FLAMANDE** comparée à l'orthographe hollandaise; par X.-F. VADERLANDER.

**TABLEAUX SYNOPTIQUES** qui démontrent jusqu'à l'évidence la supériorité du flamand moderne sur le néerlandais, ou orthographe de la soi-disant commission royale; à l'usage des écoles belges; par BÛN.

**VERKLAERINGSSCHRIFT.** Manifeste contre la réintroduction du néerlandais; par la société: *Amour de la Patrie*.

**DÉMONSTRATIONS** de la supériorité du système linguistique belge sur le néerlandais ou Orthographe de la soi-disant commission royale; par F. BÛN.

**LE RAPPORT** de la commission nommée par arrêté de la Régence de Bruxelles, en date du

15 septembre 1840 ; document fort de science et de raison, à la suite duquel elle a pris sa patriotique résolution en faveur du système linguistique belge, exemple qui a été suivi par d'autres régences.

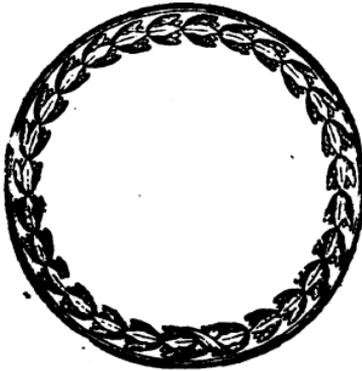
Les publications de la Société de langue et de poésie d'Anvers, sous la devise : *Pour l'utilité de la jeunesse*.

Ouvrages périodiques : 1° WAEREN BELG dont il n'a paru que les deux premiers n° ;

2° BELGISCH CHRONYKJE, publié à Anvers, chez M<sup>me</sup> V. Heistraeten ;

3° TAELEN EN LETTERMINNENDEN PROTESTANT. Anvers, chez Janssens.

Les Protestations de Bruges, d'Anvers, de Roulers en 1839 ; celles signées en 1842, au nombre desquelles figure la protestation du Brabant, et les nombreux articles publiés depuis quatre ans.





# TROISIÈME

## SUITE AUX LETTRES

POUR SERVIR DE MATÉRIAUX A L'HISTOIRE DES DEUX INTRODUCTIONS DU SYSTÈME LINGUISTIQUE NÉERLANDAIS EN BELGIQUE.

---

### DU NÉERLANDAIS ET DU FLAMAND MODERNE BELGE (1).

---

....., 1<sup>er</sup> Août 1841.

Je viens de voir, par hasard, le fameux et à jamais mémorable *Verslag*, etc. (*Rapport sur les dissertations parvenues au gouvernement de Belgique, en suite de LA QUESTION LINGUISTIQUE [taelkundige prijsvraag], proposée par l'arrêté royal du 6 septembre 1836, publié au nom de la commission NOMMÉE POUR JUGER CES DISSERTATIONS (2), par J. H. Bormans, secrétaire-rapporteur de la commission*). Vol. de 654 pages in-8°.

Depuis deux ans les Belges étaient menacés de ce fac-

---

(1) Ainsi nommé pour le distinguer des soi-disant flamands, créés (d'après l'ancien usage, *al oude gebruik*, base du néerlandais), le 1<sup>er</sup> en 1834 par un comité anonyme, le 2<sup>e</sup> en 1839 par une commission sans qualité ni mission, et les autres (plus avancés) par des congrès, des rapporteurs, etc. (V. *Suite aux Lettres*, page 67.)

(2) L'auteur oublie un point très-essentiel, c'est que cette commission fut nommée par M. De Theux, le 15 juin 1837, et non par S. M. le Roi, comme les propagandistes linguistes néerlandais l'impriment tous les jours; et que, par ainsi, il n'y a pas eu de commission royale chargée de faire trois changemens au susdit néerlandais; changemens faciles à faire disparaître, témoin le Rapport même, qui ne conserve plus qu'un des trois points décrétés, l'*ae* au lieu de l'*aa*. M. Bormans, en donnant ainsi un démenti à la fameuse *décision*, qui porte aussi sa signature, fait voir clairement que c'est le flamand qu'on veut étouffer par le hollandais comme avant 1830.

tum, qui n'a nullement le caractère d'un Rapport; c'est de l'un à l'autre bout une ennuyeuse citation d'anciens auteurs ou d'antiques documens, en rapport avec les vieux principes du néerlandais, mêlée toutefois de sorties peu convenables contre les défenseurs de notre flamand; mais quant à des preuves de supériorité sur nos règles modernes, il y a, comme on le pense bien, absence totale.

Il y a également absence de motifs qui militeraient en faveur d'une nouvelle proscription de notre flamand.

Il y a finalement absence totale d'indications pour atteindre *l'unité tant désirée*, mystification expliquée aujourd'hui par la contexture du Rapport même.

C'est en vain qu'on y chercherait soit l'arrêté du 6 septembre 1839, qui institue un concours, soit l'arrêté de M. le ministre des affaires étrangères et de l'intérieur du 15 juillet 1837, qui nomme une commission de sept membres pour juger les mémoires qui seraient envoyés à ce concours... Ce sont ces sept membres, tous adversaires connus du flamand moderne, qui sont qualifiés tous les jours de commissaires royaux, et dont l'acte du 18 août 1839, « qui devait rétablir et conserver » l'unité dans toutes les contrées des Pays Bas », foulé aux pieds par eux-mêmes, a semé la zizanie linguistique dans le pays. — Une chose digne de remarque c'est qu'on n'y trouve même pas cet acte, cause de tant de protestations. (V. LETTRES pour servir de matériaux à l'histoire des deux introductions du système linguistique néerlandais en Belgique 1816—1830 et 1834—1839.)

Parmi les drôleries dont ce rapport abonde, on remarque cette justification de la non-accentuation; « la prononciation est une langue vivante et ne saurait être apprise qu'en parlant; les enfans ne sauront bien lire que lorsqu'ils cesseront d'être enfans et ignorans (*dan eerst goed lezen zullen, wanneer zij zullen ophouden kinderren en onkundig te zijn*) »; — Les accents sont des signes français; on peut les comparer à des mouchen sur la figure des dames, page 623. C'est condamner bien

légèrement l'usage de ces signes de prononciation et de signification dans les langues mortes comme dans les langues vivantes. Cette manière tranchante d'agir est la preuve d'un singulier amour-propre et d'une grande fatuité, puisqu'elle signifie que les écrivains qui ont perfectionné la langue, et ensuite que l'usage, qui a sanctionné les améliorations de ces auteurs, sont regardés par les prétendus commissaires royaux comme devant céder à la propre opinion non motivée de ces messieurs.

Le grec, le latin, le polonais, le français, le flamand, etc., ont des accents; mais la lucidité grammaticale qui en résulte est étrangère au néerlandais, parce que dans les temps très-anciens on ne connaissait point « *de lettres flétries* ( *gebrandmerkt* ) par des accents. » — *Konst-en Letter-Blad*, n° 11, p. 43.

Ce mépris frénétique pour l'accentuation semble gagner certains esprits, témoin une sorte d'essai tenté pour en dépouiller également la langue grecque; du moins on a remarqué dans un programme public l'absence de beaucoup de ces lettres flétries (V. l'*Indépendant* du 28<sup>e</sup> juillet; le *Moniteur* du 29; l'*Observateur* de la même date, etc.)

Sous ce rapport, la langue française paraît en dehors de toute influence néerlandaise; mais toujours est-il que le *Journal de Bruxelles* du 13 juillet, en prenant parti pour l'idiome étranger, conseille, avec une malicieuse ironie, d'adopter l'orthographe de Montaigne ou de Froissart. Cette orthographe ne devrait-elle pas plutôt avoir pour prôneurs les sept soi-disant commissaires royaux, puisque ce serait entrer dans leur système que de réhabiliter des vieilleries linguistiques? Pourquoi retourner à ces antiquités pour le flamand et les repousser pour le français? Soyez donc conséquents, MM. de la transformation, ou cessez de vouloir imposer votre jargon informe...

On rencontre aussi dans le Rapport des plaintes antérieures sur la pauvreté de la littérature: nous n'avons que quatre bons poètes (*een vierstal goede dichters*); le reste ne consiste qu'en rimailleurs (*rijmelaers*). —

Depuis deux siècles, nous ne comptons pas un seul écrivain (*sedert twee eeuwen geen en schrijver!* page 43, ligne 12).—Un feuilleton du *Journal de Bruxelles*, n° du 29 juin, contient des lamentations toutes semblables sur la pauvreté de *notre* littérature (3).

Le rapporteur n'a voulu laisser voir notre pauvreté, et la nudité entière de notre belle langue maternelle (*gij ziet onze armoede, de gansche naektheid van onze schoone moedertaal*) que dans l'espoir que nous cesserons de mépriser et de repousser le riche héritage que nous avons laissé aller hors de notre main, et qui nous attend toujours (*in de hoop dat wij mogen ophouden het rijke erfdeel, dat wij uit de hand hebben laten gaen, en dat ons nog altijd wacht, te verachten en te verstooten*).

(3) Lorsque nos transformateurs disent *notre* littérature ils n'entendent parler que des livres imprimés dans le flamand des sept soi-disant commissaires royaux. Cette manie manque de tact, sinon de patriotisme, car la littérature n'est pas plus négligée chez les Belges que les arts et l'industrie. Voici comment au dehors, on doit considérer notre richesse en ouvrages nationaux :

1839.	( Série française,	192 ouvrages.
	( — flamande ( syst. néerl. et belg. )	82 —
		274
1840.	( Série française,	213
	( — flamande,	92
		305
	Total général.	579 ouvr.

Ajoutons à cela : 1° 82 journaux en français et 16 en flamand (systèmes néerlandais et belge) ; 2° 33 *Revues* en français et 5 en flamand.

Ce sont des bilans littéraires de la Belgique, et non de la littérature de localité ou de coterie, qu'il faut offrir aux yeux de l'étranger.

Tout Belge, ami du relief de son pays, peut, avec orgueil, présenter ce tableau comparatif à toute autre nation de quatre millions d'habitans.

« C'est ce malheureux nom de *langue FLAMANDE* qui a tout gâté (*het is die ongelukkige naam van VLAEMSCHE tael die alles bedorven heeft*, p. 52); — et c'est par le *nederduitsch* (bas-allemand), que ces MM. espèrent tout rétablir!

Joignez à ce rapide aperçu quelques passages de vieux bouquins des 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup> siècles, etc.; des argumentations empruntées à Siegenbeek, Wieland, etc.; la distinction entre *wedel del heer* et *wedede heer*; — Que l'y Y du flamand, avec son accent mâle, est *papeux* ( *y* ) (*papachtig*) ( 5 ), par conséquent l'*ij* *IJ* hollandais doit prendre sa place; — Que, jadis, pour distinguer charbon (*koól*) de chou (*kool*), on appelait celui-ci *kouwel*; — Que l'on rencontre dans nos patois: *ditsch*, *deutsch*, *pritjes*, *te*, *ti*, *ta*, *titatœ*, etc.; — Que le raide (*stijve*) *den* n'apparut que du temps de Bourgogne, lorsque les Belges apprirent à faire des complimens français (*fransche complimenten maken*); — Que le *de* était déjà en usage en 1250 [ page 53 (6) ], et vous aurez une idée de cette œuvre pleine de fatras.

Le Mémoire de M. le concurrent V. D.... occupe 500 pages dans le rapport, et aux dissertations de MM. Behaegel et Mussely-Boudewyn on consacre à peine 25 lignes, quoique ce dernier, qui se rapproche le plus du système néerlandais, ait seul reçu un encouragement.

(4) Que l'on nous passe ce mot, qui n'est pas français, en faveur de son harmonie imitative

(5) M. Willems dit simplement que l'y des Belges n'est pas une lettre hollandaise, et voilà le véritable motif de l'adoption de l'*ij*, et non la *papeuseté* (*papachtigheid*) du Rapport.

(6) Ah! MM. les soi-disant commissaires royaux, quel pas retrograde assignez-vous aux Belges! ils doivent quitter le moderne *stijve den* (*den man, de vrouw*). pour le *de* hermaphrodite (*de man, de vrouw*), et c'est l'amour du progrès qui vous guide! et c'est pour ces gothiques absurdités que des ministres fournissent des subsides, et de l'artillerie pour annoncer à Gand, le 24 octobre 1841, ce retour vers le berceau du langage; le tout pour la plus grande gloire du néerlandais! y a-t-il assez de sifflets en Belgique?

Le nombre des concurrents était de douze, dont un médecin, un professeur à l'athén. de G., un directeur de pensionnat, trois instituteurs, parmi lesquels un *privaet-onderwijzer* ! Parmi toutes les vieilleries du Rapport, voilà du moins quelque chose de neuf. V. le Dictionnaire hollandais d'Olinger, etc.

Somme toute, ce Rapport est digne, à tous égards, de la fameuse *décision* et du non moins fameux *concours*. Toutefois, la supériorité des principes modernes sur les anciens étant restée intacte, on demeure convaincu que le système de 1834, celui de 1839, les prétendues commissions des trente (J. de Br. du 29 juin) et des sept, le pétitionnement et le Rapport même n'ont eu d'autre but que de troubler notre eau linguistique, afin d'y repêcher le néerlandais, qui avait été coulé à fond en 1830.

*Un ami de nos deux langues nationales.*

(P. A. de Br., 8 août 1841).

## LANGUES FLAMANDE ET NÉERLANDAISE.

Nous empruntons à *l'Observateur* du 4 août, la lettre ci-dessous :

AU RÉDACTEUR.

Bruxelles, 3 août 1841.

Monsieur,

Je viens de lire le travail imprimé donné aux élèves des athénées et collèges, pour le concours de langue flamande. Ce travail est d'une brièveté ou plutôt d'une insignifiance remarquable. Deux questions que l'on pourrait proposer au plus mince écolier, quatre petites phrases à traduire et un sujet de composition : voilà tout. Encore si les questions à résoudre et les traductions à faire étaient rédigées en flamand et en français purs. Mais il n'en est point ainsi : le flamand, ou ce qui est offert comme tel, n'est que du hollandais mitigé par le changement de *aa* en *ae* et de *uu* en *ue*, et le français est assez peu correct.

Comment s'y prendra-t-on pour déguiser le déni de justice éprouvé par tous les élèves qui, comme ceux de l'Athénée de Bruxelles, par exemple, ont appris le flamand d'après les principes de Des Roches et non d'après ceux de MM. David, Bormans, Willems, etc. ? Le programme ne contient aucune question relative au flamand véritable ; on y demande seulement pourquoi l'on écrit « *de eerste dag van januarius is de eerste dag van het jaer.* » (Le premier jour de janvier est le premier jour de l'année [1]), et pourquoi il faut écrire : « *Den vyf en twintigsten december is het Kersdag.* » (Le 25 décembre est le jour de la Noël) ? — On sait qu'en flamand il faudrait écrire : « *Den eersten dag,* etc. », et cela à cause du genre, que le hollandais ne fait connaître ni au nominatif masculin, ni au nominatif féminin. — Le programme donne *voor* pour *voór*, *lagere* pour *laegere*, *nederduitsche tael* et *tale* pour *nederduytsche tael*, *gebruikt* pour *gebruykt*, *verhalend* pour *verhaelend*, *maken* pour *maeken*, *vluchten* pour *vlugten*, etc.

Il est donc probable que les élèves qui répondront ou composeront en flamand *belge*, comme on l'appelle aujourd'hui, ne l'emporteront pas sur leurs concurrents du flamand *batave*.

Est-ce ainsi que l'on organise un concours national ! (2)

(1) Cette vérité est mieux connue des enfans et des marchands de pain d'épice, que des savans auteurs du programme eux-mêmes.

(2) Le flamand moderne belge devrait y occuper le premier rang, après notre autre langue nationale (le français) ; ensuite qu'on admette également à ces concours la langue hollandaise, rien de mieux ; mais qu'on n'en exclue pas, indirectement, en attendant mieux, notre idiome flamand ; la suprématie de ses principes ne peut que gagner par la comparaison, et la science y gagnera également. Alors on ne verra plus, sur un appel fait aux instituteurs et sous-instituteurs primaires de 229 communes, n'en apparaître que 60 pour prendre part à la prime de 6000 fr.

Nous voudrions que, dans les établissemens subventionnés

J'ai dit que le français du rédacteur hollandais est vicieux ; en voici un échantillon :

« C'est à celui qui *commettra* le plus d'actions méritoires ici bas qu'est réservée la plus belle part *des gloires éternelles* (3). »

On commet des crimes, on ne commet pas des actions méritoires (4).

par l'état et les villes, on suivit le bel exemple que nous offre, entr'autres, le collège archiepiscopal d'Hoogstraeten (province d'Anvers).

Voici ce que nous a fait connaître à cet égard le *Journal historique de Liège* :

« Le collège archiepiscopal de Hoogstraeten, nouvellement créé, compte aujourd'hui cinq classes d'humanités ; il se complète dans un sens inverse et aura l'année prochaine une sixième. On y reçoit aussi des enfans qui ne se destinent pas à l'étude des langues anciennes ; on leur apprend le français, le *FLAMAND*, le *HOLLANDAIS*, l'histoire, la géographie, l'arithmétique, la tenue des livres, etc. Des cours d'allemand, d'anglais et d'italien sont destinés aux jeunes gens qui se distinguent dans les autres branches. »

Voilà de l'équité, du patriotisme et du véritable progrès ; avec de pareils moyens on est sûr de conserver l'unité dans toutes les contrées... de la Belgique, et non avec le néerlandais, que les provocateurs de la révolution ont tant d'intérêt à voir rétablir pour la justification du grief linguistique, une des causes principales des événemens de 1830., etc.

Voici comment s'exprimait à ce sujet un honorable membre dans la chambre des représentans, le 16 mars 1839 :

«.. Jeune encore je commençais à défendre le pays contre les empiètemens qu'il était facile de prévoir... Je quittai brusquement la carrière politique, indigné de la faiblesse de ceux qui se sont soumis à un des actes qui ont le plus contribué à la chute de Guillaume, qui imposa la langue hollandaise, sois-disant nationale, aux provinces méridionales ; je prédis alors que cet acte, contre lequel on n'avait pas eu le courage de résister, amènerait la chute du roi Guillaume... »

(V. LETTRES pour servir de matériaux à l'histoire des deux introductions du système linguistique néerlandais en Belgique 1816—1830 et 1834—1839, p. 11.)

(3) V. le Dict. de l'Ac. au mot *gloire*.

(Notes des P. A. de Br.)

(4) Commettre, dans le sens de *faire*, ne se dit qu'en par-

« Ayons soin de nous montrer vertueux quand l'occasion s'en présente, et *quoiqu'il arrive*. »

Il faut : *quoiqu'il en arrive*. Et puis cette phrase tournée à la tudesque serait bien peu morale, si elle avait une signification quelconque : Se montrer vertueux au besoin est d'un hypocrite. Mieux valait dire en bon français : Soyons vertueux dans tous les temps et quoi qu'il en arrive.

Vous avez relevé, monsieur le rédacteur, les fautes nombreuses commises dans la version grecque ; vous avez mis sous les yeux de vos lecteurs la rédaction si obscure et si peu intelligible de la question de géographie, galimatias qui figurerait avec distinction dans une cacographie. Cette lettre vous apprendra que les organisateurs du concours sont tout juste aussi forts en flamand et en français qu'en grec.

Agréé, etc.

R. X.

Après la lecture de cette lettre, on serait tenté de partager l'opinion que, depuis que certains gens s'occupent, sans relâche, de la rude besogne de réintroduire le néerlandais, les études des langues ont faibli d'une manière sans exemple dans notre pays. Cette faiblesse s'étend partout, disait le ministre dans son rapport aux chambres. (V. ce Rapport, et le *Moniteur* du 12 décembre 1840 ; le *J<sup>l</sup>. de Bruxelles* du 3 mai ; l'*Indépendant* du 28 juillet ; le *Moniteur* du 29 ; l'*Observateur* du 29 juillet et du 4 août 1841, et la *Deuxième Suite aux Lettres*, page 30.

Louvain, 5 août 1841.

Monsieur le rédacteur,

Je viens de parcourir le fameux rapport de M. Bormans sur les douze mémoires, envoyés au plus qu'inu-

lant de ce qui est péché, crime ou faute : Commettre un crime, un péché, une mauvaise action. (Dictionnaire de l'Académie, édition de 1835.)

Aile concours de 1836, sur *une question linguistique (taelkundige prijsvraag)*; le jugement fut prononcé le 18 août 1839 par sept commissaires, nommés *exclusivement* pour cet objet, le 15 juillet 1837 par M. le ministre des affaires étrangères et de l'intérieur. Le prix ne fut pas décerné, mais un mémoire obtint un encouragement (*aencmoediging*).

Ordinairement on prend une décision sur un rapport, mais dans cette affaire, où tout est extraordinaire, on n'y regarde pas de si près.

L'œuvre tardive de M. Bonmans, écrite entièrement en néerlandais, sauf l'*aa*, me paraît une bonne fortune pour la défense de notre flamand, car il lui vient singulièrement en aide, et maintes circonstances nous ont déjà prouvé que le *bon droit*, quoique sous un gouvernement national, *a*, comme dit le proverbe, *besoin d'aide*.

Voici, entre autres, en quoi le rapport est pour nous un précieux auxiliaire :

1° Après deux ans de travail, il laisse la question de supériorité du flamand moderne belge incontestée; — il prouve, avec une polixité outre mesure, que le néerlandais approche infiniment plus de « l'usage très ancien de nos ancêtres » (*aloude gebruik onzer voorvaderen*) que notre flamand; et il constate ainsi, involontairement, que nos principes modernes, basés sur la logique et sur la raison grammaticale, sont irréfutables.... (Cette incontestable supériorité est établie dans une foule d'ouvrages publiés depuis 1839).

Du reste, pense-t on que des ministres et des magistrats eussent mis tant d'empressement à réintégrer notre langue flamande là où elle avait été exclue, *on ne sait comment*, notre langue flamande, disons-nous, qui vécut toujours en paix avec sa sœur linguistique, le français, qui est aussi notre langue nationale, quoi qu'en disent les propagandistes du néerlandais ?

2° Le rapport dessille les yeux surtout de nos instituteurs de campagne, en ce qu'il confirme pleinement que Sa Majesté le Roi n'a jamais nommé de commission

pour changer nos règles orthographiques, comme certaines personnes ont eu soin de le répandre partout; il reste donc évident que cette commission royale, dont nos transformateurs ont jusqu'ici fait leur grand cheval de bataille, n'a jamais existé.

Nous laissons à d'autres les soins d'essayer une analyse de ce plaidoyer néerlandais qui n'en est guère susceptible. Toutefois, nous mentionnerons parmi tant de singularités qu'il renferme, celle où l'auteur, croyant entrer dans un somptueux édifice (*heerlijk gebouw*), se trouva au milieu de l'écurie d'Augias (*Augiasstab*).

Après cette déconvenue, il émet le vœu qu'il surgisse encore un Hercule qui, tel que les torrens creusés par l'Achéloüs, fasse écouler, d'un seul trait, toute l'ordure (*al de vuilnis*), de deux siècles !!.. Cette ordure est une espèce d'hieroglyphe que les initiés ne seront pas seuls à comprendre.

(*Un partisan des deux idiomes belges.*)

(*Le Fanal, journal de l'industrie, des arts et de la politique, 8 août 1841.*)

Bruzelles, 8 août 1841.

Le dédain nait d'une opinion exagérée de soi-même. LLOYD.

Monsieur,

La lettre, datée du 1<sup>er</sup> août, qui se trouve dans votre numéro du 7, m'ayant appris qu'enfin le Rapport de M. le *secretaris*-rapporteur de la fameuse commission vient de paraître, je me suis empressé de me le procurer. Ledit article m'en avait assez appris pour que je fusse plus curieux de lire la préface que le reste du livre. J'y ai vu que M. Bormans a *daigné* faire mention de moi, chose à laquelle je ne m'attendais guère, et qui me fait infiniment plus d'honneur que M. le *secretaris*-rapporteur n'a voulu m'en faire.

Non vraiment, je ne croyais pas avoir causé assez de mal à la cause des lingui-hollandiseurs pour mériter d'être cité dans un ouvrage qui doit passer à la postérité pour prouver à nos neveux qu'après notre régénération politique, il s'est trouvé des hommes assez osés pour entreprendre de remplacer l'une de nos deux langues nationales par celle de la nation dont nous venions de secouer le joug. A cet effet je conseillerais à M. le *secretaris*-rapporteur d'envoyer un exemplaire de son livre à toutes les bibliothèques du pays; ce qui ne lui coûtera que les frais des enveloppes, s'il est vrai que le budget supporte ceux de l'impression de ce volumineux Rapport.

Si j'étais homme de lettres à la manière de M. le *secretaris*-rapporteur, et sollement vain de ma qualité d'homme de lettres. plutôt que d'avoir *honte* de nommer le savant philologue Behaegel à côté de *personnes qui*, selon l'expression de M. l'académicien Willems, *sont fort respectables sans doute, mais absolument inconnues dans la république des lettres*, j'aurais *honte* de les nommer à côté de l'homme de lettres. — Et, lorsque la raison me serait revenue, j'aurais *honte* d'avoir été si orgueilleusement *honteux*; je m'écrierais, comme M. Bormans (page 4 de ladite préface) : « *Ik zal het niet meer doen* », et je me promettrais de tâcher dorénavant de ressembler au modeste savant brugeois, qui a dit « *que la langue est la propriété de la nation* ». C'est pour protéger cette propriété contre ceux qui veulent l'anéantir que j'ai fait usage de mes faibles moyens. Aucun de mes adversaires n'a essayé de combattre ce que j'ai écrit.

Je le répète le superbe dédain de M. le *secretaris*-rapporteur, exprimé dans une demi-douzaine de mots, m'honore infiniment; et j'ai l'intime conviction qu'en aucun temps on ne pourra m'accuser d'avoir commis un acte d'anti-nationalité en défendant le flamand contre la tentative de le remplacer par le hollandais, idiome qui a été si vivement repoussé sous l'ex-gouvernement, qu'il faut un intérêt qui, chez certaines personnes, parle

ordinairement plus haut que celui de la patrie, pour oser encore le mettre en avant.

UN DES X. F. VADRLANDERS.  
( P. A. de Br., 16 août 1841 ).

---

La lettre suivante est extraite du *Journal du Limbourg* (n° du 22 août), qui se publie à Maestricht.

Nous dédions la copie de cette lettre à certaine fraction de la ligue qui s'est formée contre les deux idiomes belges.

« Les exécuteurs du traité de Vienne avaient pour but de respecter et de protéger aussi dans les Polonais le louable sentiment qui attache tout peuple généreux à sa langue (\*), à ses mœurs, à ses souvenirs historiques : ils trouveront sous notre gouvernement les mêmes égards et la même protection. » (S. M. le roi de Prusse aux états provinciaux du grand-duché de Posen, en 1841.)

« ... Alors la littérature hollandaise, toute hostile à la religion et à la Belgique, viendrait porter des coups funestes aux convictions religieuses et au patriotisme. Je parle au futur ; mais déjà de tristes résultats ont eu lieu. Je crois ce danger inévitable, si jamais la ferveur d'une victoire et l'ardeur des disputes grammaticales et scolastiques s'en mêlent, et l'on est en bon train. » (L.-F. comte DE ROBIANO DE BORSBÈRE, Lettre du 5 mars 1840 à l'Emancipation.)

(\*) Voilà, pour notre nationalité linguistique, une nouvelle garantie à laquelle les réintroduteurs du néerlandais n'ont pas songé. Le congrès belge a également, comme les hautes puissances, eu pour but ce respect et cette protection lorsqu'il adopta l'article 23 de la Constitution.

---

INSTRUCTION PUBLIQUE. — LE PROTESTANTISME.

*Au Rédacteur,*

L'esprit d'impartialité dans lequel votre estimable feuille est rédigée, m'engage à vous faire parvenir quel-

ques observations que la lecture d'une nouvelle brochure contre la liberté d'enseignement m'a suggérées; brochure envoyée par la propagande protestante de Maestricht à des instituteurs du plat pays; comme vous pourrez vous en convaincre par le billet qui se trouve dans la brochure même, que j'ai l'honneur de joindre à la présente lettre.

L'auteur de la brochure, M. O'Malley, prêtre catholique-romain en Irlande, est une autorité tout-à-fait suspecte pour les bons catholiques. Car, quel est en effet ce M. O'Malley? Le *Noord-Brabander* vous l'a déjà fait connaître: *c'est un prêtre suspendu de ses fonctions sacerdotales par ses supérieurs ecclésiastiques.* Eh voilà assez pour concevoir dans quel esprit il a écrit cette brochure.

Mais quel esprit a présidé à la traduction hollandaise de cette brochure (1)? L'esprit du protestantisme intolérant le plus avancé. Lisez, M. le rédacteur, l'introduction de 16 pages, écrite par un laïque protestant (*protestantsche leek*), comme il se nomme lui même, et vous vous convaincrez de la vérité que j'avance.

C'est au traducteur protestant que j'en veux, et je crois de mon devoir de prémunir les instituteurs et les parens catholiques contre les assertions contenues dans cet avant-propos.

Je ne suivrai pas le traducteur protestant dans son verbiage pompeux pour prouver que l'instruction religieuse doit être séparée de l'enseignement scientifique, que par conséquent l'enseignement dans les écoles ne doit pas être religieux. De savans écrivains catholiques et protestans ont prouvé le contraire. Je me bornerai à prouver qu'il est du devoir du clergé catholique de se déclarer contre le système hollandais en matière d'instruction, d'autant plus que le traducteur protestant

---

(1) Schets van den staat van het lagere onderwijs, in Holland, Pruisen, België en Frankrijk, door O'Malley; roomsch catholijk priester, in Island, uit het engelsch vertaald.

s'efforce de prouver que le clergé catholique a tort de s'opposer à ce système et de demander à grands cris la *liberté d'instruction*.

Où peut-on juger le mieux des tendances des systèmes d'instruction ? N'est-ce pas dans les livres élémentaires qu'un gouvernement, qui a le monopole de l'instruction, répand dans le pays par MM. les inspecteurs des commissions provinciales d'instruction publique ? Eh bien, M. le rédacteur, voici les preuves des tendances de ce système hollandais tant vanté par les ennemis du catholicisme, système qui n'avait pour but que de protestantiser les enfans catholiques. Je n'aurai pas besoin d'écrire 16 pages pour confondre le traducteur protestant, et pour engager le clergé catholique à travailler pour la liberté d'instruction. Je citerai des autorités qui vaudront bien les déclamations furibondes qu'on lance contre le *clergé belge* et la liberté d'enseignement.

J'ouvre un livre élémentaire (jadis en vogue dans les écoles) intitulé : *La vie de Jésus, par Anslin* ; et que trouve-t-on dans ce livre ? attention Catholiques !!! En parlant de notre Seigneur, il dit entr'autres : « Il » (Jésus) a fait beaucoup de bien dans ce monde ; il » nous a laissé deux saints usages (Heilige gebruiken » of Sakramenten), savoir : le Baptême et la Cène, que » je vous expliquerai plus au long, mes enfans, quand » vous serez un peu plus âgés. » Voilà donc un livre élémentaire dans lequel les enfans catholiques apprennent qu'il n'y a que *deux Sacremens*. (Sic.)

Je prends un autre livre, intitulé : *La vie de Jésus, par Muyl*. M. Muyl, en parlant de l'Eucharistie, cite la forme d'une manière toute catholique ; mais à la fin il ajoute : « Aussi souvent que vous mangerez de la sorte » du pain, et que vous boirez du vin, faites cela en » ma mémoire. » Comprenez-vous, catholiques, que par ces mots : *Vous mangerez du pain, et vous boirez du vin*, tout le mystère de l'Eucharistie est nié ! Et l'on ose dire que le système hollandais n'a pas tendu à protestantiser les enfans catholiques ? Allons donc ! M. le

traducteur, un peu de bonne foi, s'il vous plaît, et nous tomberons bientôt d'accord.

Voulez-vous d'autres preuves de la vérité de ce que j'avance ? Lisez attentivement l'*Abrégé de l'Histoire de la Patrie, par Wagenaar*, et vous trouverez dans 14 passages différens, des attaques plus ou moins directes contre les papes, contre les conciles, ou contre les mystères de notre Sainte Religion. Lisez l'*Histoire universelle, par H. Guras en Schrok* ; l'*Histoire romaine, par Zacharia* ; l'*Esquisse des vies de quelques Hommes et Femmes célèbres des Pays-Bas, publiée par la Société Tot Nut van 't Algemeen*, dans laquelle on fait, entr'autres, cette question aux enfans : « *Les Apôtres étaient-ils catholiques ou protestans ?* » et la main sur la conscience prononcez entre vous et nous ! Vous serez convaincu, Monsieur le traducteur, que vous avez écrit votre introduction avec la plus insignifiance mauvaise foi, ou dans une ignorance complète des livres élémentaires publiés par des protestans et par la Société *Tot Nut van 't Algemeen*, cette fameuse société qui dans un article de son règlement défend cependant de parler de religion et de politique ; mais qui n'a jamais laissé échapper la moindre occasion pour attaquer la religion catholique.

Je pourrais cesser de faire des citations à l'appui de ce que je dis ; mais comme vous aimez les autorités, j'en citerai encore une pour finir, qui ne vous sera pas suspecte, à ce que j'espère ; c'est celle de M. O'Malley lui-même : « J'apprends, dit-il, dans une note page 10, » que les ennemis de notre système d'instruction mon- » trent à Rome certains livres hollandais, comme li- » vres élémentaires, qui renferment des passages très » dangereux. J'ose assurer, qu'aujourd'hui on ne trouve » plus un seul de ces livres dans les écoles hollandaises ; » ou que, s'il s'en trouve de pareils, c'est uniquement » la suite de défaut d'attention chez le parti inté- » ressé, etc. » Par conséquent, vous faites un crime aux ennemis de votre système, c'est à-dire, aux bons catholiques ; d'avoir montré des livres élémentaires hol-

landais hétérodoxes à Rome ; pour ne pas aller si loin , je les ai lus à Maestricht ; un jeune vicaire de Maestricht en a parlé en chaire en 1828 ; on les a trouvés dans des écoles de Maestricht ; et vous convenez vous-même, M. O'Malley, que l'un des vicaires du Dr Sem, doyen catholique à La Haye, vous a raconté : « Que le père » d'un enfant qui fréquentait une école communale, » avait découvert dans un livre élémentaire des phrases » contraires à la religion catholique, qu'il en avait di- » rectement donné connaissance à l'autorité compé- » tente, et qu'on a supprimé ledit livre ». Qu'on ait retiré dans cette école des mains catholiques le livre hétérodoxe, cela ne prouve rien pour vous justifier, cela prouve au contraire, M. O'Malley, que vous défendez une mauvaise cause, et que l'exemple cité à l'appui de votre système prouve les tendances du protestantisme dans le système hollandais. Donc il n'a pas dépendu du gouvernement de Guillaume I<sup>er</sup>, que les principes des enfans catholiques n'aient été pervertis ; donc il est du devoir du clergé catholique de surveiller ces livres et de les livrer à la publicité ; donc le clergé catholique a très bien fait d'avoir demandé à notre Roi bien-aimé la liberté d'instruction ; donc il est tenu en conscience de travailler avec la même ardeur, pour l'obtenir, que vous employez pour nous la faire manquer. Oui, M. le traducteur, c'est une question vitale pour nous ! Nous l'attendons avec confiance cette précieuse liberté de la justice de Guillaume II, et nous vous ferons voir alors, que par les bonnes méthodes, par les bons livres élémentaires, nous en sommes dignes. Nous vous ferons voir que la peur, que vous manifestez, qu'avec la liberté d'instruction nous ne rétrogradions jusqu'à la barbarie du moyen-âge (*middeleeuwsche barbaarschheid*), est au moins chimérique, sinon ridicule.

Le désir que vous manifestez à la fin de votre introduction, de voir la paix revivre entre les partis, est noble. Nous faisons les mêmes vœux. Et pour réaliser ce désir, qu'on accorde aux catholiques les mêmes droits

qu'aux protestans, nous ne demandons point de privilèges comme vous ; qu'on ne les traîne plus à la remorque des systèmes protestans en matière d'instruction, et la paix revivra ; les enfans catholiques ne désertent plus vos écoles ; les professeurs de vos *'s Ryks-lagere scholen*, n'auront plus besoin de mendier des élèves et d'importuner des parens catholiques, pour qu'ils renvoient leurs enfans dans des écoles, où leur religion avait été outragée. La paix revivra en un mot entre les partis, quand chaque communion religieuse aura son école, et que les livres élémentaires ne contiendront plus de ces principes protestans subversifs des principes catholiques.

Il ne me reste qu'à répondre un mot à M. O'Malley, touchant les frères des écoles chrétiennes, qu'il dépeint dans sa brochure (page 40), comme des idiots. Je ferai l'histoire de leur institution, de leurs progrès, etc., et je citerai des preuves à l'appui qui vaudront bien l'autorité d'un prêtre suspendu de ses fonctions cléricales.

(UN CAMPAGNARD.)

(V. *Lettre de M. LE SAGE TEN BROEK, Deuxième Suite aux Lettres sur les deux introductions du néerlandais en Belgique (1816—1830 et 1834—1839)*, page 26.)

Dans son numéro suivant, le susdit journal contient, sur le même objet, un article dont voici quelques paragraphes :

MAESTRICHT, 25 AOÛT.

### LA PROPAGANDE PROTESTANTE DE MAESTRICHT.

Il existe à Maestricht une société pour la propagation dans le Limbourg des doctrines protestantes. La lettre de notre correspondant, que nous avons publiée dans notre numéro de dimanche (22 août), nous a fait con-

naitre quelques-unes des menées par lesquelles ils espèrent parvenir à leur but. Ces menées, disons-le, sont odieuses et indignes de gens qui auraient un peu de confiance dans la justice de leur cause.

De petits livres, où le venin des fausses doctrines se cache sous l'apparence la plus simple et la plus inoffensive, des ouvrages élémentaires où l'hérésie se trouve dissimulée avec tant d'astuce qu'il faut déjà l'expérience d'un homme instruit pour pouvoir la découvrir, sont envoyés, accompagnés d'une circulaire anonyme, aux instituteurs des campagnes, pour être mis entre les mains des enfans.....

Oui, cette tactique est aussi lâche que déloyale : glisser, à la faveur d'un subterfuge, le venin des doctrines hérétiques dans les écoles où les parens catholiques envoient avec confiance leurs enfans, c'est faire comme les sauvages qui empoisonnent les sources et les fruits des forêts.

---

Belges, c'est en néerlandais que, depuis plus de deux siècles, on persécute vos frères en religion ; — C'est dans cette langue qu'on vous cria, jusqu'en 1795, que l'Escaut vous était fermé ; — C'est en cette langue qu'on vous interdit, sous Charles VI, de faire le commerce des Indes, anéantissant ainsi le port d'Ostende ; — C'est dans cette langue qu'on vous humilia durant une union qui ne fut jamais *intime* ; — C'est cette langue, dont vous vous êtes affranchis en 1830, qu'on veut vous réimposer aujourd'hui. — Belges, méditez ce point : *par qui* et *pourquoi* se fait cette seconde tentative de vous imposer un idiome étranger si inférieur au vôtre !

( *P. A. de Br.*, 29 août 1841. )

---

Bruxelles, le 31 août 1841.

Le n° VIII du *Middelaer* contient un article assez intéressant pour les partisans du système orthographique belge. Je crois faire plaisir à ceux qui ne lisent

point cet ouvrage, en leur donnant quelques extraits de cet article ; il commence par ces mots :

« *Eendragt maekt magt.*

« Sous ce titre nous avons essayé, dans un précédent article, d'adresser quelques mots aux défenseurs de Des Roches (1) pour la *réconciliation* et le *rapprochement*. Ah ! que nous nous estimerions heureux si nous avions fait seulement quelque impression sur leur esprit (*gemoed*, conscience, esprit, cœur, âme.) »

« Cependant, ajoute l'auteur, si nous avions dit quelque chose qui eût pu choquer, nous le rétractons volontiers, et nous avons la confiance qu'on ne nous l'interprétera pas à mal (*en vertrouwen, men zal ons zulks toch niet ten kwaede duyden.*) »

S'il s'agit ici de personnes, c'est très réconciliant ; mais s'il est question d'orthographe, il n'y a pas là de quoi faire une clause du contrat d'amalgame que depuis quelque temps on demande d'une voix presque suppliante.

Vite, faisons avec ces messieurs un mélange de flamand et de hollandais, donnons sujet au cri de *confusion*, et quelques âmes bienveillantes auront encore recours au gouvernement pour rétablir le hollandais sous le nom de *al oude gebruik onzer voorvaderen*.

« Non, dit M<sup>r</sup> E.-V.-S., on ne nous reprochera point que nous combattons Des Roches simplement par défiance (*argwaen*), par prévention : nous savons apprécier l'influence de son système ; nous rendons justice au zèle qui anime ses ardents défenseurs. »

Cette ardeur émane de leur ardent amour de la patrie. Quand le hollandais nous fut imposé, elle était comprimée par un pouvoir despotique ; mais elle éclata vigoureusement aussitôt qu'il nous a été reproduit par des Belges, qui certes n'avaient pas perdu le souvenir d'un de nos griefs. Et l'on sait qu'il n'a pas dépendu

---

(1) Toujours même ruse, même malice... Il ne s'agit nullement de défendre un auteur, mais bien de conserver une langue nationale qu'on veut remplacer par un idiome étranger qui lui est incontestablement inférieur.

d'eux que l'idiome étranger ne fût réimposé à un certain point. Ce n'est pas sous l'égide d'un gouvernement qu'on propose des règles linguistiques : les arts et les sciences n'ont pas besoin d'être réglés par des arrêtés.

Si, comme M<sup>r</sup> E.-V.-S. le dit, — lui-même a défendu très vivement le système de Des Roches (*'s mans stel-lingen*, les systèmes de l'homme), y étant attaché de corps et d'âme; s'il a courageusement tiré l'épée contre tous autres (*en moedig tegen alle andere, den degen voor getrokken*); — il n'aura certes pas oublié de prendre la défense de l'accentuation, et de prouver, par des raisonnemens et des exemples, leur utilité, leur indispensabilité, ainsi que celle de la conservation des racines. Il serait curieux de voir par quelles raisons il combat maintenant ce qu'il doit avoir prouvé *de corps et d'âme, l'épée à la main*; il serait surtout curieux de voir ces raisons appuyées sur des exemples comparatifs.

Je lui proposerai, pour commencer, ces trois phrases :

*God zy geloofd. — Ik heb eenen beer zien doodden.*  
— *Ik heb koolen opgedaen.*

Qu'il veuille bien nous dire si elles signifient :

Dieu soit *loué*, ou Dieu soit *cru*. — J'ai vu tuer un *ours*, ou j'ai vu tuer un *verrat*. — J'ai fait ma provision de *charbons*, ou j'ai fait ma provision de *choux* ?

S'il est de bonne foi, il conviendra qu'elles signifient l'un et l'autre; et il ne niera pas qu'à l'aide d'un accent, l'équivoque disparaît, et que la prononciation est indiquée : *geloófd, geloofd; beér, beer; kool, kool*.

Qu'il veuille bien nous dire pourquoi il a marqué d'un accent le mot *appel* dans cette phrase : « *over welker uyt spraek er noch voor hemel noch aerde geen appel meer is....* » Sans l'accent, ce mot signifierait *appel* ou *pomme*, et l'on trouverait dans la phrase ci-dessus ces deux sens : 1<sup>o</sup> il n'y a plus d'*appel* ni devant le ciel ni devant la terre; 2<sup>o</sup> il n'y a plus de *pomme* ni devant le ciel ni devant la terre. De notre côté, ce mot ne doit pas être accentué : dans le premier cas nous dirions *geen appel*, et dans le second *geenen appel*; encore une preuve de l'excellence de nos règles des adjectifs,

tandis que dans le soi-disant flamand ou hollandais , le plus souvent l'adjectif masculin prend la forme du neutre ou du féminin.

Et voyez quelle foi nous pouvons avoir en ses vues de rapprochement, quand l'auteur nous dit : «—*Intusschen spreekt het toch luyd , wanneer men de aenzienlykste geleerde hare spelling ziet volgen.* — En attendant il est assurément clair quand on voit les savants les plus distingués suivre son orthographe ( celle de la prétendue commission ). »

L'auteur laisserait-il à ces *savants les plus distingués* le soin de suivre servilement cette orthographe ?... Quant à lui , il y contrevient furieusement en écrivant *eygen , eynde , eenzaamheid , buygen , bestuyt , verzuy-men , etc. , etc.* , avec *ey* et *uy* , qui appartiennent à l'orthographe nationale , tandis que d'après les règles de la commission ou du hollandais il faudrait qu'il employât *ei* et *ui*. — Peut-être est-ce une concession.... Mais ce ne serait là qu'une concession isolée.—Ne nous laissons donc point tromper par l'apparence.—Quoi qu'il en soit , pour ma part , je sais gré à M<sup>r</sup> V.-E.-S. de cet hommage rendu à une partie de notre système orthographique belge.

«*Kom , kom* , allons , allons , dit l'auteur , il est plus que temps que nous ne nous évitions (*schonwen*) pas plus longtemps ; il est plus que temps que nous apprenions à nous taire sur des choses dont , la plupart du temps , nous n'avons point de connaissance ; que nous cessions de vomir (*braken*) des injures contre ceux qui nous montrent notre erreur. »

Cette résolution n'est pas mauvaise , ma foi , quoique les injures de nos adversaires ne nous aient causé la moindre peine , et n'aient surtout , en aucune manière , porté atteinte à la cause toute nationale que nous défendons.

Serait-il possible que nous n'entendissions plus vomir contre nous des mots tels que ceux-ci : *ennemis , gallo-belges , conciliabules , etc. ?*

« Nous abandonner consciencieusement , continue-t-il , au jugement de personnes *mieux* instruites (*beter-*

*kundigen*), ou en appeler à celui du public instruit, par des raisons modérées et sages, c'est la tâche qu'il nous reste à remplir;....»

Surtout, M<sup>r</sup> V.-E.-S., n'oubliez pas les exemples comparatifs à l'appui du système orthographique de la soi-disant commission royale. Notre tâche est plus que remplie en fait de preuves de la supériorité de notre système.

*Ei, lieve! zóó, zóó, kom, kom*, il est temps d'en finir: j'en suis seulement à la moitié de la seconde page de l'article de M<sup>r</sup> V.-E.-S.; il en reste encore quatre et demie, où je vois ça et là de belles paroles.

Vous tous qui êtes attachés à la dignité nationale, blessée dans la nouvelle tentative de remplacer le flamand par le hollandais, ne vous laissez donc point cajoler, résistez aux moyens de séduction, afin que vous ne dussiez pas, un jour, *jur*er, *mais un peu tard, qu'on ne vous y prendra plus*. Souvenez-vous des changemens faits au hollandais à trois époques différentes, et qui se réduisent finalement, d'après la contexture du Rapport, à une seule lettre, laquelle encore paraît et disparaît selon que la règle de la grammaire hollandaise le prescrit (*kraem, kramen*). Sachez tous que la chose est aujourd'hui bien comprise, et que l'infraction à l'article 23 de notre constitution a cessé.

X. F. VADERLANDER.

(*P. A. de Br.*, 12 septembre 1841).

Nous empruntons l'article ci-dessous au *Commerce belge* qui, dans plus d'une circonstance, s'est montré favorable au système linguistique belge.

### LANGUE FLAMANDE.

Bruxelles, le 4 octobre 1841.

*Vite un congrès, dix congrès. vingt congrès.*

BÉRANGER.

Il est de fait, en politique, que la fréquence des congrès est un signe que les affaires ne vont pas.

Cette espèce de dicton s'applique aujourd'hui parfaitement aux affaires lingu-néerlandaises, qui ont l'air de ne pas aller du tout; nous voulons dire que l'œuvre favorite de nos faiseurs éprouve elle-même le mouvement qu'ils voulaient imprimer à notre langue, c'est-à-dire, la faire rétrograder, jusqu'à « l'ancien usage de nos pères » (le hollandais actuel) « *al oude gebruik onzer voorvaderen.* » *Décision des sept prétendus commissaires royaux, 2<sup>e</sup> alinéa. — Lettres sur les deux introductions du néerlandais en Belgique, page 18.*

Le 29 juillet dernier, Louvain fut témoin d'une espèce de congrès, convoqué pour aiguillonner les récalcitrans. Les débats, qui furent fort animés, fournirent la preuve que parmi les instituteurs belges il y en a qui savent allier le patriotisme à la science: nos règles modernes y furent défendues avec talent, et leur supériorité sur les anciennes, ou néerlandaises, fut démontrée jusqu'à l'évidence; le tout sous la présidence d'un des sept prétendus commissaires royaux.

Quant au congrès tenu à Bruxelles, le 22 septembre dernier, on est encore à en attendre le procès-verbal; on espère néanmoins que ce document n'aura pas le sort du fameux rapport de M. Bormans, et qu'il ne paraîtra pas incognito, comme cet ouvrage, après un labeur de deux années (1).

Aujourd'hui nous apprenons qu'un congrès va se tenir à Gand, le 23 de ce mois « afin d'y prendre une » résolution approbative ou négative (2) sur les huit règles (3) de la *commission nommée par le gouvernement pour fixer les bases de l'orthographe flamande.* »

(1) Le *Compte-rendu* de ce congrès a paru en décembre 1841.

(2) Le résultat ne paraît pas douteux: un des journaux, organe du parti, disait dernièrement, dans son numéro 17, qu'il donnerait la préférence au russe ou au syriaque, plutôt qu'à la traduction du *Mémorial administratif d'Anvers*, qui est imprimé en flamand moderne comme en général tous les actes du gouvernement, le *Bulletin des lois*, etc.

(3) Ces huit règles consistent purement et simplement en un ou deux changements faits au néerlandais.

A qui pense-t-on faire accroître que le gouvernement se serait trouvé dans la honteuse nécessité de nommer des commissaires pour *fixer les bases* de notre flamand !!!... Quoi! les Belges, en se donnant une patrie, auraient perdu les bases de leur idiome, et, pour les retrouver, le gouvernement aurait eu la bénignité de nommer des commissaires spéciaux...

Dans les arts, les sciences et l'industrie, la nation belge est en honneur partout : les propagandistes du système néerlandais ne sauraient en disconvenir; mais quant à son idiome, elle se trouverait, selon eux, plongée dans une barbarie telle qu'il n'y a plus de remède pour l'en retirer qu'à force de congrès, et de commissions en l'air. De qui veut-on se moquer? Du gouvernement ou de la nation?... Peut-être de tous les deux...

La supériorité de notre flamand, sa nationalité et sa constitutionnalité ont été prouvées de reste dans une foule d'ouvrages qui ont paru depuis 1839.

UN DE VOS LECTEURS.

P. S. A cette *Lettre*, nous devons ajouter que nous apprenons à l'instant, par la voie des journaux, la convocation suivante d'un *quatrième congrès* à Anvers :

« Lundi 11 de ce mois, à 10 heures du matin, il y aura à la salle de la direction au musée d'Anvers, une grande réunion où seront invités tous les philologues flamands de la province, afin d'y émettre leur avis sur l'acceptation ou le rejet des *huit* questions orthographiques qui feront l'objet de la délibération du congrès linguistique à Gand, le 23 de ce mois. »

Dans l'état des choses que nous ont fait les transformateurs du flamand en néerlandais, il ne serait pas impossible qu'il y eût un *cinquième congrès*, dans lequel on mettrait en délibération « s'il ne conviendrait pas de solliciter du ministère une déclaration portant que jamais le gouvernement belge n'a nommé de commission pour changer, altérer ou transformer la langue flamande ;

« Qu'en effet, le ministre des affaires étrangères et de

l'intérieur, par arrêté du 15 juillet 1837, a nommé « une » commission, chargée de *juger les mémoires* envoyés au concours, ouvert par l'arrêté royal du 6 septembre 1836, et ayant pour objet une dissertation critique sur une question concernant la langue flamande. »

« Que, par ainsi, le gouvernement méconnaît et désavoue toute décision que les membres de cette commission ou jury auraient pu prendre, comme commission royale ou ministérielle, en ce qui touche la langue flamande, ses fonctions ayant cessé par le prononcé de son jugement sur le susdit concours, le 18 août 1839.

« Finalement, que les obligations du gouvernement, relativement à nos deux langues nationales sont tracées dans l'article 23 de la constitution. et qu'il ne peut s'en départir. » *P. A. de Br.*, 10 octobre 1841.

## LANGUES FLAMANDE ET NÉERLANDAISE.

Bruxelles, ce 9 octobre 1841.

MONSIEUR,

Vous feriez un plaisir extrême à plusieurs défenseurs de notre flamand national, si vous aviez la complaisance de reproduire, dans votre feuille hebdomadaire, l'article suivant inséré au *Guide du Commerce* d'hier, 8 octobre courant :

« La polémique élevée entre les prétendus commissaires royaux et les partisans de l'orthographe flamande, telle que l'a conçue Des Roches, et telle que la pratiquent MM. Behaegel, l'abbé Visschers, Paeps, Stips, Decorte, J.-B. Vandermeulen, Puttemans, David, Bôn, etc., paraît être terminée. Les premiers se voient vaincus, mais non convaincus; ils ont pris le parti de se taire, et bien leur en a pris: ils avaient à faire à trop forte partie, et le gouvernement, en ordonnant que ses publications flamandes soient rédigées en flamand belge, leur a clos la bouche. Nous ren-

voyons nos lecteurs à la collection des différentes pièces, qui ont paru en faveur de ce dernier idiome, aux *Mélanges d'arts, sciences, etc.*, joints aux *Petites Affiches de Bruxelles.* »

C'est par erreur que M. David se trouve placé ici parmi les auteurs qui ont écrit ou qui écrivent en flamand moderne belge. M. David, membre de la prétendue commission royale, est un des plus zélés défenseurs des anciens principes linguistiques de nos ancêtres, principes qui, contre l'avis d'un grand nombre d'auteurs hollandais mêmes (1), servent encore aujourd'hui de règles à l'idiome néerlandais, ex-langue nationale imposée aux Belges sous le gouvernement précédent, dont le nôtre, a dit un honorable représentant, ne peut accepter le rôle de continuateur, sous ce rapport (2).

D'un autre côté, l'auteur de l'article omet plusieurs noms d'écrivains flamands (système belge); nous citerons entr'autres Terbruggen, Somers, Vander Vorst, J.-B. Vander Linden, la société de langue et de poésie d'Anvers, sous la devise : *Pour l'utilité de la jeune se*, les auteurs de la *Bibliothèque Catholique*, les rédacteurs du *Belgisch Chronykje*, ceux du *Waeren Belg*, etc.

(1) Entr'autres, Bilderdyk, H. Piterson, B. Der Kinderen, W. Sewel, Huydekooper, Wagenaar, etc.

(2) Qu'il y ait des poètes et des romanciers qui, pendant notre réunion à la Hollande, ont adopté l'idiome hollandais, soit parce qu'ils avaient été favorisés par des emplois, soit parce que, en sacrifiant la langue de leur pays, ils espéraient obtenir des faveurs, que ceux-là, dis-je, cherchent aujourd'hui à jouer la fable du renard qui avait perdu sa queue dans une attrape, cela se conçoit. Qu'il y en ait d'autres à Gand qui se remuent en tout sens pour justifier un des anciens griefs, en s'efforçant de faire adopter au pays l'idiome hollandais, cela se conçoit encore. Mais il serait inconcevable que le gouvernement actuel vint se mêler aujourd'hui à toutes ces intrigues, se substituer, sous ce rapport, au gouvernement hollandais et reprendre gratuitement ce grief contre les provinces qui parlent le flamand.

( Lettre de M. DE FOERB, à l'Éclair, janvier 1840. )

Monsieur ,

N'ayant pu obtenir l'insertion de la remarque suivante dans le journal auquel je devais l'adresser, je vous prie de l'accueillir dans votre n° de dimanche prochain.

Je suis, etc.

Louvain, le 4 octobre 1841.

A M. le rédacteur du Journal de Bruxelles.

Monsieur le rédacteur,

J'ai lu, il y a peu de jours, dans votre estimable journal, que « la propagande protestante a profité, pendant les fêtes, de la grande affluence d'étrangers dans la capitale, pour distribuer *gratis* des publications hostiles au catholicisme et que vous aviez sous les yeux une brochure FLAMANDE de trente-six pages, qu'un individu porteur de tout un paquet d'exemplaires pareils, a glissée dans les mains d'un de vos amis, qu'elle est éditée par la société belge-évangélique, rue de Louvain, 83, et qu'elle porte le titre de : *La vraie Religion démontrée par la biographie de Marie, exemple vivant, dans l'année 1816...* »

Curieux de savoir si ce pamphlet était réellement écrit en flamand, ce qui m'eût bien étonné à cause de nombreux précédents, je me le suis procuré et j'ai vu que mes prévisions ne m'avaient pas trompé. L'auteur a suivi les principes du vieux langage, c'est-à-dire, du hollandais, et non ceux de notre flamand, dont les règles modernes ont été adoptées à la fin du règne de Marie-Thérèse.

Voici, comme pièce justificative, l'intitulé de cet écrit : *Ware godsdiensl bewezen in de levens beschryving van Maria. Een levende voorbeeld in den jare 1816.*

Il importe de faire connaître ce fait à vos nombreux lecteurs par l'insertion de cette lettre, insertion pour laquelle je vous prie d'avance d'agréer mes remerciements,

Un de vos lecteurs.

---

**CONFEDERATION GALLO-NEDERDUITSCH.**

Nivelles, le 20 octobre 1841.

*Les vieilles chansons sont les meilleures.*

A Messieurs les commissaires appeles roi jaux pour la transformation du flamand en *oude nederduitsch*.

Messieurs,

Je suis Wallon et tres Wallon, mais depuis un an passe je passe mes loisirs a l'etude de la hollandois, ce qui fait que je suis devenu charme et enrage pour la progres que vous faites faire a vostre belle neerlandois que vous avez creee et recreee en 1834, en 1839 et en 1841. Je me recree fort a la lecture de vos interessants livres livres par vous a si bon compte.. J'ai achete deja et j'achete tous les jours ce que vous avez publie et tout ce que l'on publie sur la matiere. Je suis porte, comme vous le voi jez par cette epistre, pour la suppression des accents comme le porte vostre si jsteme hollandois que nous nationaliserons en Belgique, du moins je l'espere, malgre les Flamands encroutes qui l'appellent bastard. Je suis aussi pour le vieil langage, comme le parloient nos ancetres, Je veux a vostre exemple un retour vers le vieil francois dont nous ferons du vieil gaulois ou du wallon, car ils se ressemblent beaucoup; et la franeois a ete autrefois un idiome comme on le parle a Nivelles et comme moi Jean je l'ai toujours parle. Nostre maistre d'escole nous a nommes, au nombre de sept, pour juger les compositions concourant pour les prix a decerner a ses eleves a la fin de l'annee scolaire; des que le jugement sera prononce nous nous constituerons en commission roi jale comme vous l'avez fait de vostre coste (voi jez comme ce sera beau ! ce vieil francois c'est du wallon tout... par), vous aurez, vous, du vieil flamand (*oude nederduitsch*), et moi du vieil francois

(du wallon) : alors d'accord sur les memes , sur les vieux principes , nous marcherons a grands pas vers le progres ; apres le retranchement des accents , nous supprimerons la ponctuation : autrefois il n'y en avait pas ; sans parler des apostrophes et des cedilles , nouveautes ridicules , a qui nous ferons faire le saut , pour avoir une bonne nationalite , une vieille nationalite de langage et un rapprochement veritable entre les deux idiomes parles en Belgique.

Après ce premier triomphe , nous donnerons , avec l'argent du budget , une prime de 600 fr. , ainsi qu'une medaille d'or , pour le meilleur poeme qui démontrera la superiorite des vieilles regles du françois et du flamand sur les modernes ; les *neerlandois meridionaux* et *septentrionaux* seront admis a ce concours. On jugera les piéces en 1842 ; le rapport s'en fera en 1844 , et il sera imprimé aux frais du tresor , comme il a été fait pour le vostre. Le tout pourroit être suivi d'une fete *belge* a laquelle contribueroit aussi le budget , comme pour vous. On y admettroit les Flamands , les Brabançons , les Liegeois , les Namurois , etc. , semblablement comme de vostre coste vous avez invite les *Wallons* ; mais nous n'oserions esperer un sourire diplomatique du coste de la France , comme vous en avez obtenu de la part de la Neerlande.

C'est dans ces sentiments que je suis avec devouement

Vostre fidele imitateur et allie ,

JEAN , dit de Nivelles ,

*Membre de plusieurs academies et universites , correspondant de toutes les societes neerlandaises-belges et etrangeres.*

*P. S.* J'oublie de vous parler des congres : c'est un moi jen , un bon moi jen , de propager notre si jsteme , en faisant attention toutes fois de toujours convoquer plus de gens de nostre bord que d'autres : comme cela , nous aurons toujours la majorite de nostre coste.

*2<sup>me</sup> P. S.* Ce qui nous plaist dans l'ancien si jsteme , dont vous avez fait le vostre , c'est la suppression des doubles voi jelles , si jsteme que nous appliquerons

a nostre vieil francois. Ainsi a l'avenir nous écrivons a vostre exemple *coperer, relire, cordonner, rimprimer, rorganiser, raction, zologie* ; au lieu de *réécrire, coordonner, zoologie*, etc.

## LANGUES FLAMANDE ET NÉERLANDAISE.

*Un congrès est une fable convenue  
entre les diplomates.* BONAPARTE.

Que faut-il penser du futur congrès de Gand?... Que c'est une fable convenue entre les partisans du système linguistique hollandais, proposé sous le nom de flamand par une soi-disant commission royale, dont la mission a été d'examiner des mémoires envoyés à un concours, et qui s'est arrogé le droit de faire un système d'orthographe, pour l'adoption duquel on remue ciel et terre; que dans ce congrès il sera procédé à une chose depuis longtemps décidée entre un comité central et ses succursales. Et alors les trompettes du parti proclameront l'adoption de l'œuvre de la commission, c'est-à-dire, celle du grammairien Siegenbeek (1), modifiée en trois points, modification nulle, puisque les écrivains de ce parti n'en tiennent plus aucun compte.

On a vu que la succursale d'Anvers a déjà, au préalable, proposé de se servir de l'*ij* hollandais au lieu de l'*y* flamand.

La chose pourrait se faire plus simplement et sans que le département des arts y contribuât pour la somme

(1) C'est le même dont l'intolérance protestante a éclaté, surtout dans ces derniers temps, contre quelques dispositions en faveur des catholiques hollandais. Son animosité fanatique lui a valu une réponse remarquable de Monseigneur l'évêque de Liège, dans une lettre imprimée à La Haye, chez Langenhuyze, décembre 1740. — Et voilà l'homme qui doit être aujourd'hui le précepteur des Belges, pour leur apprendre leur langue! !....

de quatre cents francs ; mais il faut de l'éclat , il faut un banquet , des allocutions , des pièces de vers , peut-être aussi des chansons de table , enfin , il faut de la poudre aux yeux.

Les adversaires de la langue anti-nationale que Guillaume a imposée à la Belgique , et qui fut un de ses griefs avant 1830 , n'ont pas besoin d'un pareil *meeting* linguistique , composé uniquement de juges et parties ; ils se sont fondés sur la nationalité du véritable flamand ; ils ont fait voir jusqu'à l'évidence l'inutilité , disons l'absurdité , de le remplacer par le hollandais en même temps qu'ils ont prouvé que les règles orthographiques de la langue qu'ils défendent , sont supérieures à celles de l'idiome qu'on veut lui substituer. — Et dans l'intérêt de qui cette substitution devrait-elle se faire ? Dans celui de quelques auteurs qui seront « *mieux compris par les Pays-Bas...* » Et pourquoi ? Parce que « *ce serait une folie de ne pas nous réunir par la langue aux Hollandais* » , comme l'a dit M. *Willems* , membre de la susdite commission ; et parce que « *il faut aspirer au triomphe de la langue FLAMANDE sur le FRANÇAIS dans la vie littéraire et sociale* » , comme l'a écrit un autre compère en se servant de l'orthographe hollandaise !...

UN DE VOS LECTEURS.

( *Commerce belge* , 19 octobre 1841. )

## ARTICLE

Publié par le GUIDE DU COMMERCE , du 20 octobre 1841.

« Une grande réunion de philologues flamands aura lieu à Gand dans la Salle de l'Université , le 23 de ce mois , pour fixer , s'il est possible , les règles de l'orthographe flamande ,

« Cette réunion doit avoir un autre but que celui indiqué , dont la fixation de l'orthographe flamande , qui est fixée depuis longtemps , serait le sujet.

« Ne semblerait-il pas , d'après le but apparent d'une

pareille réunion, que la langue flamande soit encore dans l'enfance ?

» Pauvres gens ! nous savons où vous voulez en venir : il vous faudrait des *ij* pour des *yy*, des *uu* pour des *ue*, des *aa* pour des *ae*, afin de nous faire mieux ouvrir la bouche ; enfin le *de* serait masculin et féminin tout à la fois. En un mot, c'est du hollandais qu'il vous faut. Vous ne l'aurez pas ; car, quelles que soient vos décisions, les vrais Flamands consulteront toujours le dictionnaire de Desroches, dont le prix se maintient dans les ventes publiques, tandis que celui d'Olinger ne trouve plus d'acheteurs.

» Quoi qu'il en soit, telle orthographe qu'il plaira à la réunion d'adopter, les Flamands n'en persisteront pas moins à orthographier d'après les véritables principes de leur langue. »

---

. . . . le 28 octobre 1841.

Une vingtaine d'amateurs, réunis en congrès, décider (à huis-clos) le retour de la langue flamande vers le berceau du langage (*Voyez le Verslag de M<sup>r</sup> Bormans*), afin de transformer ainsi notre flamand en hollandais ; — proclamer ce grand mouvement rétrograde, dans la ville de Gand, au bruit du canon et au son des cloches ; — faire tout ce bruit aux frais du budget, sont de ces choses qu'on n'avait jamais vues et qu'on ne verra probablement plus.

L'exemple, cité par le publiciste de *Reinard de Vos*, que le Danemarck, avec la moitié moins de population que la Belgique, se trouve parfaitement en progrès avec sa langue de localité, semble nous être offert comme un modèle à suivre sous certain rapport.... Le même orateur a ensuite appris à ses heureux auditeurs que, depuis quelques années, le Danemarck, si exigü, a néanmoins des auteurs pour sa consommation particulière... L'orateur a beaucoup

parlé contre la *gallomnie*... ; il est à regretter, qu'il n'ait pas également entamé la *néerlandomanie* ; son style souple et varié se prêtant à tous les tons, il aurait pu produire là-dessus une belle tirade... Mais ce n'est pas de tout cela qu'il s'agit aujourd'hui, je veux en venir au toast porté par M<sup>r</sup> Willems, et par lequel il a exprimé le vœu « que les *deux langues* qui » se partagent le pays *continuassent à se développer librement et sans entrave mutuelle* ». Ainsi l'étude de *notre* flamand ne sera plus l'objet d'intimidations, de honteuses intrigues ; *notre* flamand ne sera plus une langue abâtardie par les règles grammaticales des temps présents. Voilà un vœu pour lequel on devrait de nouveau tirer le canon et sonner les cloches.... Quand on est libéral il ne faut pas l'être à demi ; nous demandons, nous, un libre développement pour une troisième langue, celle de nos voisins du nord ; oui, nous demandons que le hollandais soit enseigné dans nos écoles à côté de nos deux langues nationales. Alors seulement on verra clairement si le vieux système du hollandais l'emporte sur le flamand moderne ; si le premier a plus de partisans que le second, c'est le seul moyen d'éclairer le public sur les tendances des prétendues commissions royales, des congrès, etc., de 1834, 1839 et 1841.

Je suis, etc.

P. S. D'après le congrès anonyme de 1834, on comptait *plusieurs* changemens faits au hollandais sous le nom de flamand ; le congrès de 1839 n'en laissa plus subsister que *trois* ; le congrès de Gand, de 1841, réduisit ce nombre à *deux* ; et d'après la contexture du *Verslag* de M<sup>r</sup> Bormans, écrivant au nom de la soi-disant commission royale, il n'en reste, en définitive, plus qu'*un* ; encore celui-ci, qui n'est que transitoire, paraît et disparaît-il d'après la bizarrerie des vieilles règles hollandaises : *peer*, peren ; *ik maek*, wy maken ; *jaer*, jaren ; *haer*, hare ; *kaek*, kaken, etc.

( P. A. de Br., 31 oct. 1841 ).

---

## LANGUES FLAMANDE ET NÉERLANDAISE.

---

Le cercle de la défense du flamand moderne belge (1), d'abord un peu étroit, s'est élargi considérablement depuis quelque temps, à tel point qu'il nous devient difficile de tenir nos lecteurs au courant des divers écrits qui paraissent en faveur d'une question de jour en jour mieux comprise. Toutefois nous reproduisons ci-dessous des lettres extraites des journaux. Nous regrettons de ne pouvoir en faire autant des articles étendus de la *Petite Chronique belge* (*Belgisch Chronykje*) d'Anvers (2); de ceux de l'*Étendard de Flandre* (*Standard van Vlaenderen*), de Bruges, etc.

---

### LETTRE

*Insérée au Commerce Belge, du 29 octobre 1841,  
relative à la restauration du système linguistique  
néerlandais.*

Dans votre numéro du 19 courant, il est dit qu'il fallait penser du futur congrès de Gand que c'est une fable convenue entre les partisans du système linguistique hollandais proposé sous le nom de flamand.. ; qu'il y serait procédé à une chose depuis longtemps décidée entre un comité central et ses succursales.

L'admission publique (à huis-clos) dudit système par un certain nombre de personnes était facile à prévoir; et la soi-disant commission royale devait en être certaine, car elle ne se serait pas exposée en personne à voir rejeter solennellement son œuvre.

---

(1) V. la note 1, à la première page.

(2) On souscrit à cet ouvrage périodique chez M<sup>me</sup> veuve Heirstraeten, à Anvers, et chez tous les directeurs des postes du royaume, au prix de trois francs par an, franco.

Un journal de Gand dit que sept points ( sur huit ) ont été adoptés à la presque unanimité. Le huitième point est sans doute celui de l'y employé en flamand, pour la conservation duquel MM. de la commission n'auront sans doute pas plus insisté qu'un enfant à qui on enlève un jouet pour le remplacer par un autre qu'il affectionne davantage.

Voilà donc le hollandais adopté par quelques Belges qui l'avaient déjà adopté depuis longtemps ; voilà donc que nous avons appris ce qui a été prédit dans l'article inséré dans votre numéro du 19 courant. Mais les transformateurs atteindront difficilement leur but. Les Belges attachés à la langue de leurs pères et jaloux de l'honneur national sont innombrables. La fantasmagorie de Gand ne saurait leur faire rejeter une orthographe qui, outre sa nationalité, offre la clarté, conserve ses racines, et indique, au moyen de l'accentuation, la prononciation ou le sens d'une infinité de mots. Ces hommes n'en adopteront jamais une autre, dont les règles sont bizarres, prétent à chaque instant à l'équivoque, et qui partant sont embarrassantes pour celui qui écrit comme pour le lecteur.

UN DE VOS ABONNÉS.

Le congrès linguistique à Anvers a été fort animé ; sur 72 personnes invitées 43 ont répondu à l'appel, l'orthographe de l'article masculin a surtout donné lieu aux plus vifs débats : écrira-t-on *den man* (à la flamande) ou *de man* (à la hollandaise) comme on écrivait *de vrouw*, confondant ainsi le masculin avec le féminin ; cette dernière orthographe était absurde, malgré cela, ou peut être à cause de cela, elle a été adoptée.

Cette *innovation* à laquelle le gouvernement hollandais, du temps de sa domination en Belgique, attachait le plus grand prix, avait été rejetée dans l'enseignement des écoles à Gand, sur cette plaisanterie de feu M. l'instituteur De Lebecque, l'un des premiers philologues et

botanistes du pays : on proposa pour exemple le mot *dè vader*. En vérité, répliqua-t-il, je crois que vous faites apparaître feu mon respectable père revêtu des jupons de fene ma respectable mère.

Ajoutez que le congrès de Gand permet de rétablir l'*n* pour l'euphonie devant les substantifs masculins commençant par une voyelle.

(*Le Patriote Belge*, du 26 octobre 1841.)

Ainsi, le congrès de Gand permet l'*n* dans certains cas, tandis que le congrès d'Anvers l'a rejeté, sans aucune exception (*J. d'Anv.*, 17 oct.). Donc, attendons-nous à un nouveau congrès pour mettre d'accord, entr'eux, 1° les sept prétendus commissaires royaux; 2° les philologues d'Anvers; 3° ceux de Gand, et 4° M<sup>r</sup> le commissaire-rapporteur, qui se rapproche le plus de « l'unité tant désirée ». — A tout cet imbroglio de commissions, de concours, d'allocations, de rapports, de congrès, etc., qu'opposent les défenseurs du flamand moderne belge? — L'incontestable supériorité de sa logique grammaticale, la possession, et l'article 23 de notre pacte social.

---

400 Francs ont été accordés, par arrêté du 27 septembre, au congrès gantois, qui n'a compté que 16 à 20 votans, tandis que le congrès d'Anvers, qui en avait réuni 43, a daigné siéger gratis. Pourquoi n'a-t-on pas partagé cette somme entre les deux congrès, puisqu'ils concouraient au même but, la transformation du flamand en néerlandais?

Quand verrons-nous le dénouement de cette comédie, qui se joue en Belgique depuis 1834? Sans doute, cette pièce néer-linguistique offre son côté plaisant, par les efforts des acteurs pour tenir tête aux sifflets; mais c'est dommage qu'elle soit mise en scène aux frais du budget... — Il est temps que le directeur, en vertu de l'article 23 du règlement, fasse tomber le rideau, et ôte enfin du répertoire une vieille production, dont la moralité paraît, pour plusieurs, difficile à saisir, et qui d'ailleurs avait déjà tombé à plat il y a plus de dix ans.

La ville d'Anvers a produit, dans le temps, des protestations contre le *flamand* de la prétendue commission royale : la 1<sup>re</sup> en date du 16 septembre 1839, et la 2<sup>e</sup> du 6 octobre suivant ; on nous informe à l'instant « qu'à l'exemple que vient de donner la ville de Bruges, les amis de la langue flamande moderne vont également rédiger, à Anvers, une protestation contre le *flamand* des deux congrès ; et l'on pense que Roulers ne restera pas en arrière ; ces protestations sont la conséquence naturelle des premières. »

( P. A. de Br., 7 nov. 1841. )

Cette absurdité d'un congrès de 16 à 20 membres pour fixer, à Gand, le 23 octobre 1841, les bases de la langue *flamande*, qui est infiniment mieux basée que la néerlandaise, a mis en un commencement de gaité la muse aux chiquenaudes de Karel Reynaert ; en effet, ce serait un sujet inépuisable de plaisanteries si la dignité nationale ne s'y trouvait compromise : tirer le canon à Bruxelles en 1830, pour s'affranchir du néerlandais avec *aa*, et tirer le canon à Gand, en 1841, pour la reprise de ce même néerlandais sans *aa* (1), est une idée monstre qui doit exciter le rire, sinon le sifflet....

Voici comment Reynaert applique doucement sa *Croquignole* sur la partie faciale la plus saillante du congrès gantois :

« Il y a à Gand une académie flamande qui a mis au ban de son indignation tous les littérateurs belges qui emploient la langue française dans leurs écrits. Dans une des dernières séances, on a lu plusieurs pièces de vers flamands vouant aux dieux infernaux les dissidents gallomanes. C'est fort bien. Seulement l'académie flamande, qui s'est chargée du soin d'épurer la langue et

(1) Provisoirement *ae*. — V. le *Verslag* de M<sup>r</sup> Bormans.

de la ramener à ses vraies règles . devrait bien se hâter un peu , car , au point où elle en est , elle ne sait pas encore s'il faut écrire *de* ou *den* ; et le moyen de se servir d'une langue qui en est encore , comme Jocrisse , à ignorer , si elle sera *mon oncle* ou *ma tante* » .

En repoussant les principes grammaticaux modernes pour les anciens abandonnés en 1767 ; en préférant l'exotique à l'indigène ; en un mot , en reprenant aujourd'hui ce qu'ils repoussaient hier , les Belges , ou , comme l'écrivent certaines gens , « les Néerlandais méridionaux » , ne courraient-ils pas quelque danger de leur voir rendre aussi l'épithète , tout injuste qu'elle est , de *wispelturige gekken*? ..... Mais non , des hommes d'état , qui ont déjà prouvé qu'ils comprennent parfaitement la question avec tous ses accessoires , ne souffriront pas que l'argument de M<sup>r</sup> Karel Reynaert , *wy spotten de zotten* , soit , sous le rapport linguistique , d'aucune application à notre pays .

## PROTESTATIONS

### *Contre la résolution du congrès de Gand.*

Nous apprenons , par les journaux , que la *Société de langue et de littérature flamandes à Bruges* , présidée par M. De Foere , un des ecclésiastiques les plus éclairés du pays , membre de la chambre des représentans , a décidé , que la *plupart* des règles , proposées par la commission et le Rapport (*Verslag*) de M<sup>r</sup> Bormans , ne s'accordent pas avec le caractère (*den aard*) , les racines (*wortel-woorden*) , la dérivation (*afluyding*) et l'usage de la langue flamande .

Un membre de la société a assisté à cette séance , comme représentant du *professorat du collège épiscopal* , ou *petit séminaire de Roelers* , et il a , en cette qualité , adopté ladite décision .

*Honneur aux défenseurs de notre langue maternelle !*

En attendant, les hommes savans (*geleerde mannen*) du congrès gantois, du 23 octobre, ont arrêté (*besloten*) que nous devons écrire à peu-près (*ontrent*) en hollandais..... (*Belgisch Chronykje*, 1 november.)  
(*P. A. de Br.*, 14 nov. 1841).

---

## LANGUES FLAMANDE ET NÉERLANDAISE.

—

Nous avons annoncé, dans notre avant-dernier n<sup>o</sup>, qu'on se disposait à Anvers à publier une nouvelle protestation contre la restauration du système linguistique néerlandais, le *Belgisch Chronykje* confirme aujourd'hui cette nouvelle qui fera plaisir à tous les amis de notre idiome national. Voici en quels termes le *Chronykje* en informe ses abonnés (1) :

« Le *Chronykje* du 15 novembre était imprimé,  
» lorsque nous reçûmes l'assurance qu'une protestation  
» circulait à Anvers contre les règles linguistiques,  
» adoptées dans les réunions gantoise et anversoise.  
» C'est la troisième protestation de cette nature qui  
» aura été signée à Anvers par un grand nombre de  
» philologues, notre savant clergé à la tête (2) (*onze*  
» *geleerde géesitelykheyd aen het hoofd*).

- » La langue flamande triomphera !
- » Honneur à ses nobles défenseurs ! »

(DE VLAEMSCHE TAEL ZAL ZEGEPRAELEN !  
EER AEN HAERE EDELE VERDEDIGERS !)

(*P. A. de Br.*, 21 nov. 1841.)

---

(1) *V.* note 2, page 35.

(2) Le nom du clergé belge ne sera donc pas attaché à un acte anti-national comme s'en était flatté quelques adversaires de notre flamand.

Nous empruntons au *Commerce Belge* du 24 novembre l'article ci-dessous :

« La lutte si imprudemment renouvelée entre le flamand et le hollandais par l'irréflexion de quelques hommes, au lieu de s'éteindre s'anime de jour en jour davantage. Voici ce qu'on vient de lire dans une feuille périodique qui est presque spécialement consacrée à la défense du flamand.

(Traduction littérale d'un extrait du *Belgisch Chronykje* qui s'imprime à Anvers chez M<sup>me</sup> la V<sup>e</sup> Heirstraeten, où l'on souscrit, ainsi que chez tous les directeurs des postes du royaume, au prix de 3 fr. par an, franco) :

#### UNE CONSPIRATION.

Deux choses, qui seront éternellement écrites dans les annales de la patrie, ont eu lieu en même temps. — Deux choses dignes de remarque, que nul ne peut nier et qui méritent bien d'être pesées par tous les amis de la patrie : 1<sup>o</sup> Une conspiration de la part d'un grand nombre de Flamands contre le *flamand*, notre *langue maternelle*, dans laquelle nous sommes élevés, sinon précisément pour la déraciner entièrement, et la faire remplacer par le *hollandais*, du moins pour l'abâtardir tellement, qu'elle diffère beaucoup de notre flamand habituel et qu'elle se rapproche de très près du *hollandais*.

2<sup>o</sup> Une conspiration contre l'indépendance belge, contre la patrie, contre le bien-être général. — Les deux derniers jours d'octobre, la police de Bruxelles a arrêté quelques individus, parmi lesquels l'ex général *Vandersmissen* et quelques autres soupçonnés d'avoir tramé une conspiration contre l'état. Si chacune des personnes arrêtées est coupable, nous ne le dirons pas; mais que la conspiration existe réellement, il n'y a pas de doute : 1<sup>o</sup> deux canons; 2<sup>o</sup> des boulets; 3<sup>o</sup> 100 kilogrammes de poudre, trouvés dans la maison de Vau-

dersmissen ; 4° un obusier, sont des preuves matérielles qui ne peuvent être niées. En outre, il paraît certain que le but des conspirateurs était : de réduire de nouveau la Belgique sous la puissance du roi de Hollande. Or, 1° l'on a préparé pour la Belgique une révolution linguistique et politique ; 2° ces deux révolutions sont chacune de leur côté, dirigées vers le même but ; l'une pour nous faire parler et écrire le *hollandais* ; l'autre pour nous faire devenir *hollandais* ; 3° ces deux révolutions ont lieu à peu près en même temps. — Mais espérons que l'une, aussi bien que l'autre, échoueront.

Nous pouvions bien dire (page 120) que Vandermissen et compagnie auraient appris avec joie que les teneurs de congrès gantois (*gentsche congrès-houders*) veulent nous faire parler le *hollandais*. Peut-être se trouverait-il bien parmi ces derniers quelques-uns qui l'auraient aussi appris avec joie, si les conspirateurs orangistes avaient pu atteindre leur but. Que l'on se rappelle ici les paroles du comte de Robiano, que nous avons citées (page 87).

Nous ne dirons pas que quelques-uns de nos philologues (*tael mannen*) aient prévu une conspiration politique aussi imminente, mais nous soutenons que leur système linguistique est un puissant aiguillon pour les partisans des Hollandais (*hollands-gezinde*) et le sera toujours, pour tracer et exécuter leurs plans de trahison avec plus d'audace. Ceci ne sera ni ne peut être démenti par personne. Comment donc ! diront ces hommes pervers et dénaturés : le peuple écrit le *hollandais*, pourquoi ne deviendrions-nous pas *Hollandais* ? Maintenant il sera facile d'opérer une révolution. Les gouvernants hollandais (*hollandsche staets - bestierders*), qui peut-être envisagent notre pays comme une proie qui leur est échappée, ne seront pas moins contents (1)

---

(1) M. Falck, ambassadeur de S. M. le roi de Néerlande, assistait à la grande fête à Gand, et y a goûté une grande satisfaction. Qu'on en dise ce qu'on veut, la plupart des

et chercheront à tirer leur avantage de cette circonstance. Conséquemment tout vrai Belge, tout véritable ami de sa patrie, quiconque est attaché de cœur et d'âme à la religion catholique romaine, quiconque a à cœur le bonheur de ses concitoyens et surtout celui de nos enfans, doit s'éloigner du système orthographique hollandais. Aucun de tous les défenseurs du système orthographique hollandais ne nous contredira; et même quelques-uns se raviseront peut-être (*zullen wel eens agteruyt peyzen*). »

*L'observateur* (26 nov.) et d'autres journaux ont publié également des extraits du *Belgisch Chronykje*.

Nous avons dit, dans un n° précédent, qu'il devenait difficile de tenir nos lecteurs au courant des divers écrits qui paraissent contre la restauration du néerlandais; aujourd'hui nous devons déclarer qu'il devient impossible de reproduire ces écrits, qui se multiplient à l'infini depuis le congrès-huis-clos gantois, composé de 16 à 18 votans; toutefois nous croyons devoir reproduire

---

princes ont quelque penchant pour l'agrandissement de leur territoire, et le souvenir de la grande perte de la Belgique en 1830 doit être encore très vif. La Belgique est un morceau friand, les Français le savent aussi bien que les Hollandais. — Guillaume II ne mettra pas au grand jour ses pensées secrètes (que l'on consulte les journaux). — A la prochaine livraison, encore un petit mot sur le congrès de Gand.

La petite chronique du 15 novembre était imprimée, lorsque nous reçûmes l'assurance qu'à Anvers une protestation contre les règles orthographiques adoptées dans les réunions d'Anvers et de Gand, était en circulation. C'est la troisième de cette espèce qui est signée à Anvers par beaucoup de philologues, à la tête desquels se trouve notre savant clergé.

La langue flamande triomphera !  
Honneur à ses nobles défenseurs !

(Le nom du clergé belge ne sera donc pas attaché à un acte anti-national comme s'en étaient flattés quelques adversaires de notre flamand.)

dans le n° prochain, la Protestation signée à Anvers, le 12 novembre dernier, publié déjà par les journaux (V. plus bas).

Cette pièce remarquable porte *cent dix-huit* signatures, parmi lesquelles figurent les noms de tous les curés et de tous les vicaires de la ville, ainsi que ceux d'un grand nombre de philologues, d'instituteurs, etc., nombre qui augmente encore tous les jours (V. page 49).

(P. A. de Br., 5 déc. 1841.)

Nous empruntons au *Journal d'Anvers* le document suivant, déjà reproduit par divers journaux :

## **LANGUE FLAMANDE. — PROTESTATION.**

(Traduction.)

Attendu que le 11 du mois d'octobre 1841, il y a eu, dans le local du musée royal à Anvers, une réunion de linguistes dans laquelle ont été adoptés *sept des huit nouveaux points* orthographiques, proposées le 18 août 1839, par certaine commission grammaticale de Bruxelles (V. la note 3, page 24) ;

Attendu que cette admission s'est faite à une majorité de 40 voix contre 5, d'où il résulte que l'opposition a été infiniment minime, et que presque tous les votans appartenant à l'opinion de ladite commission ;

Attendu en effet qu'il n'avait été appelé à cette séance, que quatre à cinq de ces linguistes qui avaient, dans le temps, énergiquement protesté contre la commission orthographique, tandis que presque tous les autres membres appartenant à cette classe d'opinans qui s'étaient déjà antérieurement plus ou moins prononcée pour la commission ;

Attendu que ce ne fut que le 6 octobre, que, par missive de M<sup>r</sup> F. A. Verdussen, ladite assemblée fut annoncée pour le 11 du même mois, et qu'ainsi le délai laissé entre le jour de la convocation et celui de la comparution était beaucoup trop court, pour que les invités,

et surtout ceux étrangers à la ville, pussent se préparer à la séance et s'y rendre;

Attendu que ç'a été pour ainsi dire sans discussion, et en l'absence de 31 membres sur 77 de convoqués, que l'on a passé à l'admission des sept points précités, sans savoir même *sur quoi* la commission les avait motivés; tellement qu'en six à sept heures de temps, toute une nouvelle langue a été faite et proclamée;

Attendu que cette manière brusque et inconvenante d'agir dans des circonstances aussi importantes, vicie nécessairement les opérations de la réunion et les expose justement à la censure de la majorité des littérateurs de la province, que l'on a exclus ou empêchés, par le mode de les inviter, de prendre part à une discussion, qui est si intéressante pour toute la Belgique;

Attendu qu'ensuite la résolution prise par cette réunion présente un caractère d'*anti-nationalité*, parce qu'il a pour but de priver le peuple de la langue de ses pères, pour la remplacer par un dialecte étranger;

Attendu finalement que la prédite décision timore, avec raison, un grand nombre de pères de famille, sur le point moral de l'enseignement de leurs enfans, en entrevoyant la possibilité de voir, par cette nouvelle orthographe, envenimer des principes, qu'ils veulent invariablement leur conserver;

Par ces motifs :

Les soussignés déclarent protester contre le fond et la forme des opérations, faites le onze du mois d'octobre dernier, au prédit local du musée, et relativement aux parties grammaticales qui en ont fait l'objet.

Dont acte,

A Anvers, ce 12 novembre 1841. (Suivent 118 signatures. — V. page 49.)

« Cette protestation, sur laquelle on nous a promis quelques observations, est suivie dans le journal flamand de *Pöstryder* de l'exhortation suivante :

» Les vrais littérateurs et philologues, les véritables Belges, et les pères de famille fidèles à leurs devoirs sont invités à adhérer à cette protestation. A cet effet, un acte d'adhésion sera ouvert (*suivent les noms de quelques imprimeurs*), et l'on invite les amis du flamand à l'y venir signer. Puissent nos concitoyens bien pensans, si exemplairement attachés aux traditions religieuses, morales, linguistiques et littéraires de leurs pères, travailler à l'envi pour la conservation intacte de notre belle langue flamande maternelle; une langue dont J. F. Willems, il y a plus de 20 ans, a dit : *uyt de borst onzers moeders zoögen, op het graf onzer broeders lazén, en welke nog doör onzen stervenden vader, als hy ons zynen jongsten zegen gaf, gesproken wierd.* »

En outre le rédacteur ajoute sur M<sup>r</sup> W. Willems :  
« le grand homme est bien changé depuis. »

« Pour le moment nous nous bornerons à dire que nous ne nous serions pas doutés que la religion et la morale fussent intéressées à ce qu'on écrive *den man, hooy, huys* au lieu de *man, hooi, huis* (1). Nous serions cu-

(1) Certes, les vieilles et absurdes règles d'un idiome étranger, suivies par quelques Belges, ne sauraient nuire à la Religion catholique...; mais il s'agit de substituer cet idiome au flamand, et l'on sait que les ouvrages contre le culte de « la Néerlande méridionale » fourmillent dans le premier de ces idiomes, qu'on les donne même pour rien... (V. *Journal de Bruxelles*, du ... octobre). Nous bornons là nos observations, et nous renvoyons les hommes de bonne foi à la Lettre de M. le comte de Robiano de Borsbeek, du 5 mars 1840, adressée à l'*Émancipation*; — La Lettre d'un campagnard insérée au *J. du Limbourg néerlandais* du 22 août 1840, et le n<sup>o</sup> suivant sur la *propagande protestante de Maestricht*; — La Lettre (*Brief*) de M<sup>r</sup> l'évêque de Liège à M<sup>r</sup> le professeur hollandais Siegenbeek, en date du 23 décembre 1840; — Le *Middelaer* lui-même, page 120, etc. On trouvera dans ces écrits une réponse, amplement développée, relativement à cet objet, dont l'auteur de l'article semble ne pas se douter.

rieux de savoir par quels argumens on nous prouvera une thèse aussi singulière, et à laquelle la haute moralité et l'esprit éminemment catholique des habitans du Brabant septentrional donnent le démenti le plus complet (2).  
(*J. d'Anvers.*)

Voici en quels termes le *Journal des Flandres* du 29 novembre mentionne cette nouvelle protestation :

« Un journal flamand d'Anvers, le *Postryder*, renferme dans un de ses derniers numéros une protestation signée par un grand nombre d'instituteurs, d'ecclésiastiques, de négocians, etc., et dirigée contre les huit points qui ont été arrêtés pour l'orthographe de la langue *flamande* (3) par la commission royale de

---

Quant à la morale nous n'en apercevons pas dans les efforts pour nous faire reprendre un idiome que nous avons repoussé naguères, et qui est incontestablement inférieur à notre flamand.

(2) Pour ce qui regarde le Brabant septentrional, nous n'en connaissons plus depuis quelques années, ni de *Néerlande méridionale* non plus; mais quant à nos frères en religion, qui habitent le Brabant hollandais (ci-devant pays de la généralité), nous ferons observer que c'est des livres du propagandisme protestant qu'il s'agit et non de leur idiome que personne ne cherche à leur enlever, pour y substituer une langue étrangère... Ceux qui veulent connaître les menées dont les catholiques y sont l'objet et les embarras qu'ils éprouvent par une langue qui les isole du reste de l'Europe, peuvent consulter la Lettre de M<sup>r</sup> Le Sage ten Broek, du 4 avril 1841, adressée à *l'Univers*, journal de Paris; les *Catholijke nederlandsche stemmen*, et surtout le *Noord-Brabander* du 24 mars 1840 (Suite aux Lettres pour servir de matériaux à l'histoire des deux introductions du système linguistique néerlandais en Belgique, page 31.)

(3) Notez qu'ici *langue flamande* n'est que son nom de guerre, sa véritable dénomination est langue néerlandaise ou basse-allemande (*neérlandsche, nederduitsche*), c'est ainsi que les transformateurs la nomment entr'eux. On sait combien notre flamand est reprouvé par ces messieurs: Un de leurs journaux, subventionné par 15 abonnemens, annon-

## Bruxelles (4).

» L'espace nous manque pour reproduire ou discuter ce document qui nous a causé une pénible surprise parce qu'il tend à rompre *l'unité* (5) parmi les co-religionnaires de la littérature flamande. Aujourd'hui nous nous bornerons à remarquer que le grief capital qu'on adresse à la commission c'est d'avoir usurpé des attributions qui ne lui appartenaient pas et d'avoir voulu par ses décisions enlever à la langue son originalité et son caractère national.

» Voici le considérant en flamand : *Aengezien de beslissing dier vergadering overigens volstrekt ANTI-NATIONAL is, om dat men het volk daer doór van zyne eygenaerdige tael berooft, en aen het zelve eene vremde opdringt.*»

---

çait dernièrement qu'il donnerait la préférence au russe et au syriaque : — Les instituteurs, qui enseignent notre flamand, n'ont ils pas été menacés de voir leurs écoles *désertées* (avant 1830, on disait *fermées*), et M<sup>r</sup> Bormans, dans son *Verlag*, page 52, ne s'écrie t-il pas : « C'est ce *malheureux nom* de » langue FLAMANDE qui a tout gâté ... » La langue flamande n'a jamais rien gâté; aujourd'hui encore elle ne veut que conserver, consolider; c'est le néerlandais, au contraire, qui a puissamment contribué à tout gâter... Il y a au delà du Moerdyk deux ou trois fameux philologues politiques qui pourraient l'attester.... Cependant, nous convenons que le flamand espère gâter le complot d'une restauration linguistique, quelqu'appui qu'il puisse se procurer.

(4) Les 8 points sont une escobarderie, et la commission royale est un être chimérique : les 8 points se réduisent tout bonnement, d'après le congrès, à deux changemens faits *au hollandais*, et à un en suivant le système du Rapport de M<sup>r</sup> Bormans; quant à la commission royale, jamais S. M., ni aucun de ses ministres, n'en a nommé pour faire retourner notre langue vers les vieux principes en usage encore aujourd'hui en Néerlande.

(5) Nous ferons remarquer au *Journal des Flandres*, que les transformateurs ont produit une si grande *désunité* linguistique qu'elle est sans comparaison : on comprend dans quel but ils nous ont donné, *successivement*, les systèmes de 1834, de 1839 et de 1841; la confusion est telle qu'elle

**1<sup>re</sup> Liste des signatures apposées au bas de la Protes-  
tation ci-dessus.**

J. B. Beeckmans, deken en past. B. M. V. president der stads schoólen; A. Zilgens, instituteur; J. B. Dierckx, past. S. Jacobi; Somers, avocat; J. Van Vaerenbergh, M. D.; G. De Ridder, vice past. S. Jacobi; A. Van Ostaeyen, instituteur; P. J. Bollinckx, vice past. B. M. V.; G. H. Key; J. J. Van De Velden, vice past. S. Augustini; H. C. Wauteleers, instituteur; J. B. Buelens, pbt. quondam prof. poés. et reth., etc.; Selb-Van Camp; J. E. Sibick, vice past. S. Pauli; P. J. Fillet, instituteur; A. J. C. Goovaerts; M. Vos; J. B. Heylen, vice past. B. M. V.; J. B. Van Ishoven; Louis Kums; G. Van Merlen, imprimeur; Wollens, instituteur; J. Koyen, M. D.; J. J. A. De Bruyn, past. S. Caroli; P. J. Vermaelen, Z.; J. M. Pelgrims, vice past. B. M. V.; T. J. Janssens, imprimeur; J. B. Terbruggen, instituteur; J. Vranckx, vice past. S. Jacobi; F. De Beunie; P. Pauwels, nég<sup>t</sup>; A. Van Beynen, past. invent<sup>t</sup>; J. B. Van Cauwenbergh, past. S. Josephi; G. P. B. Hoeymans; J. Deckers, instituteur; J. F. Dieltjens, vice past. S. Josephi; C. J. Stopen; J. B. Van den Wyngaert, M. D.; P. de Meyer, vice past. S. Andreae; P. F. Geens, instituteur; P. F. Slaets, imprimeur; G. De Maeyer, vice past. S. Antonii; J. H. E. Van de Velden, instituteur; Mart. Lequin, vice past. S. Caroli; F. G. Fieser; J. Moons, vice past. S. Jacobi; L. Van Oppy, instituteur; J. L. Van Hoebroeck, apotheker; J. B. Geerts.

offre l'exemple inouï d'un système linguistique sans dictionnaires, car il n'y en pas d'après les *taelregels* de 1811, ni même d'après ceux de 1839; il est vrai que les lexiques hollandais doivent suffire aux Belges; M<sup>r</sup> D. ... ne dit-il pas que la langue hollandaise est à tous égards la nôtre (*die allezijs de onze is*); *Nederduitsche Spraekkunst*, — système de 1834, — page vj, 3<sup>e</sup> édition.

instituteur; P. J. B. Van Camp; Verstappen, vice past. S. Andreae; J. Zilgens, instituteur; J. Vingerboets, instituteur; P. F. Moons; J. B. Heylen, vice past. S. Andreae; J. Claessen, vice past. St. Josephi; C. H. Van Olffen; J. B. Fabri, instituteur; Engelb. Vermeulen; P. Blinckvliet, past. S. Andreae; Henri Pierre Verdussen; F. A. Myin, instituteur; P. P. Lauwers; C. J. Van Vaerenbergh, past. S. Pauli; J. B. Van der Straelen; J. B. Verbraeken, instituteur; P. F. Janssens; J. C. A. Hanegraeff, vice past. B. M. V.; Claessens-Minet; P. Devis, past. Nosocomii Antv.; A. J. Jacobs; J. G. Van Hertbruggen, instituteur; N. F. Schuyten, red.; P. J. Minet; F. J. B. De Baillet, eertyds pastoor; J. F. Bastyns, bourg. Lizele; P. Hofman, onderp. S. Caroli; H. A. Cordemans, pharmacien; C. J. Van den Nest, vice past. S. Antonii; Mortelmans, instituteur; F. Van Campen; P. G. De Joncker, past. Begginasii; F. A. Nys, instituteur; J. B. Van Dyck, fabricant; F. J. Coenen, onderp. S. Jacobi; A. Lefever; C. J. Dusart, onderp. S. Pauli; Ch. De Ligne; H. C. Geens, instituteur; J. Janssens, vice past. S. Pauli; F. J. Stoop, instituteur; Corluy, negt; J. C. De Bruyn; F. Van Campen, pharmacien; P. J. Van Aarsen, imprimeur-libraire; J. M. Neesen, instituteur; Melchior Kramp, bestierder der zondag school, consul van Zyne Heyligheyd den Paus in Belgenland; J. Dierckx, instituteur; Auguste Joris; Jos. Grené; J. P. A. Verschuylen; P. Dens; J. F. Gallis; Jongeneelen; J. H. Van Bellingen; H. Van Genegten; Max. Willaert; G. Schewyck, pharmacien; P. J. De Bruyn; L. Reynwit; Ch. Redig, prof. math<sup>cos</sup>; P. J. Peeters; J. P. Somers; F. M. Verbert, pharmac. profcsseur; F. Leva; Jos. Huybrechts; J. Van de Velden, apotheker; F. G. Aerts.

Cette liste doit être suivie d'un grand nombre d'adhésions.

(*P. A. de Br.*, 12 décembre 1841).

---

 ê à ç é õ ï ū

 LA RÉVOLUTION DES ACCENTS. (FABLE).
 

---

Par un beau jour (s'il faut ajouter foi  
 Aux annales de la grammaire)  
 Les accents se firent la guerre.  
 Chacun prétendait être roi  
 Et voulait usurper, on ne sait trop pourquoi,  
 La place qu'occupait son frère.  
 Ils avaient choisi pour terrain  
 Les pages d'un sot écrivain.  
 On remarquait le ton de l'accent circonflexe  
 Qui réclamait l'autorité ;  
 L'accent grave à son tour perdait sa gravité.  
 La cédille, malgré son sexe,  
 Montrait autant de vanité ;  
 D'un rang trop bas elle était lasse  
 Et de l'accent aigu voulait ravir la place.  
 Un grand désordre eut lieu, comme on le pense bien,  
 Dans tout l'état grammairien.  
 Tout s'y trouva changé, les brèves et les longues ;  
 On dit que le tréma  
 En ce jour s'anima  
 Et porta la discorde au milieu des diphtongues ;  
 Et sur l'article *la*  
 S'installa  
 Un accent circonflexe à la prestance altière.  
 Mais, par bonheur, un prote de libraire  
 Vint rétablir l'ordre bouleversé :  
 Dans son rang chacun fut placé ;  
 Du lieu qu'il usurpait, expulsé par la force,  
 Le tréma ne mit plus la diphtongue en divorce,  
 La cédille, à son tour, descendit sous le C,

Et le royaume de Grammaire  
Vit un calme profond succéder à la guerre.

Cette fable nous dit : *Si chaque homme ici-bas  
S'occupait de ce qu'il doit faire :*  
(*L'horloger de sa montre et le soldat de guerre*) ;  
*Si l'on n'ambitionnait pas  
Ce qui convient à son confrère ,  
On verrait le bonheur régner dans les états.*

L'auteur de l'alphabet nous donna-t-il l'accent ?  
— Non , un linguiste grec (1) au monde en fit présent ;  
De conserver le son ce signe a la puissance ;  
Du mot, du sens douteux il dit la différence....

Le Belge, qui l'admit, doit le quitter soudain,  
C'est la loi du congrès, prise chez le voisin !

(1) Aristophane, célèbre grammairien; il naquit deux cents ans avant l'ère vulgaire. — L'utile invention des accents est aujourd'hui réprouvée par nos lingu-néerlandiseurs, dont l'un appelle flétries les lettres accentuées (*brandmerkt met accenten*). M<sup>r</sup> Bormans, dans son aversion pour l'accentuation belge, a employé, pour en démontrer l'inutilité, un argument qui tourne contre lui : « Les accents, dit-il, dans son » Rapport, page 28, ne furent adoptés en Grèce que lorsque » la prononciation s'hâtardit de plus en plus, et courut le » danger de se perdre entièrement (*geheel verlooren te gaen*). » On sait qu'on trouva les accents marqués sur un vers d'Euripide, écrit sur le mur d'une maison qui faisait le coin d'une rue d'Herculanum.

Et les Belges devraient répudier leurs accents, par le motif, en apparence, qu'ils n'étaient pas connus de nos ancêtres; mais en réalité parce que les Néerlandais n'en ont pas dans un sens purement grammatical, et que l'accentuation belge (l'y aussi) empêche d'altérer la prononciation mâle du flamand, et de la remplacer par celle, un peu fade, du néerlandais à laquelle l'i et ij, au lieu de l'y, servent déjà d'introduction!... Et c'est au bruit du canon qu'on proclame, à Gand, la déchéance de cette perfection de notre flamand !!

---



---

## LANGUES FLAMANDE ET NÉERLANDAISE.

On trouve parmi les annonces des *Petites Affiches de Bruxelles*, du 23 janvier courant, la remise en vente de l'ouvrage suivant, qui offre encore une nouvelle preuve de la supériorité de notre flamand sur le néerlandais :

### ZAMENZIGTIGE EN VERGELIJKENDE TAFEREELLEN

DER VLAAMSCHEN EN HOLLANDSCHEN UITSPRAKEN.

*Opgesteld ten behoeve der inwoners van alle de nederlandsche gewesten, naar Desroches, Tenkate, Siegenbeek, Weiland, enz., enz., door W.-E.-T., lid van verscheide letterkundige maatschappijen. Bruxelles, 1825, vol. in-4<sup>o</sup> de 28 pages. Prix : 1 fr.*

Cet ouvrage, rédigé dans les deux langues, contient un avant-propos qui est entièrement favorable au système du flamand moderne belge, chose bien remarquable eu égard à l'époque de sa publication. Voici comment l'auteur s'exprime à ce sujet.

« Nous eussions volontiers donné la préférence à l'orthographe flamande comme la plus aisée et non sujette à des difficultés et des incertitudes ; mais *les maîtres ne le veulent pas*. Nous avons donc adopté l'orthographe hollandaise, doublant l'*a* avec lui-même, au lieu de l'allonger par un *e*, comme font les Flamands. Nous avons dû écrire aussi le même mot, tantôt avec une seule, tantôt avec deux voyelles, malgré la règle jadis enseignée « que le même mot s'écrive toujours de la même manière », mais nous n'avons pas cru pouvoir adopter le changement de l'*e* en *a* dans la terminaison de l'infinitif des verbes *gaen*, *staen*, car tous les infinitifs finissent toujours en *en*. Quoique cet *e* s'unisse

tellement avec l'a précédent, qu'il ne fasse avec lui qu'une syllabe, et qu'on n'entend aucun son différent, il nous semble que la forme et la terminaison de l'infinitif n'en doivent pas moins rester; sans cela on est obligé d'admettre une nouvelle sorte de verbes.

» Quant à la différence que les Hollandais veulent observer, entre le nominatif et l'accusatif des substantifs masculins, qui fait que l'article et les adjectifs ont au masculin la même terminaison qu'au féminin, c'est contre notre gré que nous avons dû adopter cette manière d'écrire, mais nous laissons sentir alors par un apostrophe, qu'au masculin la lettre *n* des Flamands est restée dans la plume; et nous écrivons *de' schoone'* (1) *man*, *de schoone vrouw*. Le bel homme, la belle femme ». L'auteur déclare ensuite qu'il est impossible de donner la vraie prononciation des mots d'une langue, quand on ne se sert pas d'accents, et qu'il a cru bien faire d'adopter ceux proposés par MM. Tenkate, Desroches, Zeijdelaar et Winkelman....»

Que diront les maîtres d'aujourd'hui d'un pareil langage tenu sous le régime néerlandais même... Que de réflexions pénibles fait naître cette situation étrange, de devoir, aujourd'hui, soutenir la même lutte, qu'alors, contre un idiome étranger dont les vieilles règles sont si inférieures à la logique grammaticale moderne de notre flamand.

---

(1.) Ce signe indique bien la distinction du masculin d'avec le féminin quant à l'œil, mais pour la prononciation c'est toujours la gothique unité néerlandaise pour les deux genres.

**FIN.**

---

**TABLE DES MATIÈRES.**


---

<i>Coup-d'œil sur le Verslag de M. Bormans,</i>	1, 9, 11
<i>Flamand moderne belge; pourquoi nommé ainsi,</i>	1
<i>Commission royale; sa non-existence démontrée,</i>	1, 46
<i>Bilan de la littérature belge: séries française et flamande (système néerlandais et belge),</i>	4
<i>Programme du grand concours de 1841: le système néerlandais y figure sous le nom de langue flamande,</i>	6
<i>— — Absurdités et contre-sens dans le programme français,</i>	8
<i>Langues flamande et hollandaise enseignées au collège archiépiscopal, à Hoogstraeten,</i>	8
<i>La langue hollandaise, imposée à la Belgique, fut un des actes qui ont le plus contribué à la chute de Guillaume; déclaration faite à la tribune nationale,</i>	8
<i>Instruction publique. — Le protestantisme,</i>	12
<i>Propagande protestante de Maestricht,</i>	18
<i>Note à M<sup>r</sup> E. V. S., qui ne voit dans l'opposition au retour du néerlandais que la défense d'un auteur (Des Roches),</i>	20
<i>Un congrès, dix congrès, vingt congrès,</i>	23, 31
<i>Le russe ou le syriaque préféré au flamand moderne belge, note 2,</i>	
<i>Déclaration qu'il conviendrait de solliciter du gouvernement,</i>	25
<i>Sur la polémique entre les soi-disant commissaires royaux et les partisans de l'orthographe flamande,</i>	26
<i>Le gouvernement ne peut, sous le rapport linguistique, se substituer au gouvernement hollandais, note 2,</i>	27
<i>Publications hostiles au catholicisme distribuées gratis et rédigées d'après l'orthographe de la soi-disant commission royale,</i>	28

<i>Confédération gallo-nederduitsch, ou le système linguistique de la prétendue commission royale et du congrès, appliqué à la langue française, par Jean de Nivelles,</i>	29
<i>Différens systèmes transitoires depuis 1834 jusqu'en 1841,</i>	34
<i>Sur le congrès de Gand pour fixer les règles de l'orthographe flamande qui sont mieux fixées que celles du néerlandais,</i>	31, 32, 33, 35
<i>Sur le congrès d'Anvers.</i>	36
<i>Observation sur les 400 fr. alloués au congrès de Gand du 23 octobre par le ministre de l'intérieur,</i>	37
<i>Sur les nouvelles protestations de Bruges, d'Anvers et de Roulers,</i>	38, 39, 40
<i>Croquignole, ou Karel Reynaert au congrès de Gand,</i>	38
<i>Une conspiration,</i>	41
<i>Protestation d'Anvers,</i>	44
<i>Exhortation aux Anversois,</i>	46
<i>Observations du Journal des Flandres sur la protestation d'Anvers.— Réponse,</i>	47
<i>Ce que sont les fameux 8 points,</i>	48
<i>Première liste des signataires de la protestation d'Anvers,</i>	49
<i>Révolution des accents,</i>	51
<i>L'accentuation belge et l'y sont un obstacle à l'abâtardissement de la prononciation mâle du flamand, et tendent à l'unité de cette prononciation nationale, note 1,</i>	52
<i>Prééminence du flamand moderne démontrée sous le régime néerlandais même,</i>	53

FIN DE LA TABLE.







